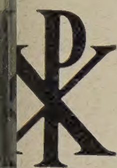
LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

42e ANNEE — T. LVII. — 21 AOUT 1960 — NUMERO 1 334



PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▾ MAISON DE LA BONNE PRESSE

tu Proprio
bricarum
nstructum "

olat dans le monde
rier et parmi
s émigrants

ts d'application
a loi scolaire

Détail de l'Assomption - S. Maria Gloriosa dei Frari à Venise

BIBLIOGRAPHIE

— *Où va le Japon ?* par HENRY VAN STRAELEN, S. V. D. — Un vol. 14 × 21 cm, de 276 pages. Prix : 9 NF. Editions Casterman, Paris.

Professeur d'Université et missionnaire au Japon, l'auteur, grâce à sa longue expérience personnelle des réalités japonaises, peut nous en donner une vision : gens et choses. On ne s'étonnera pas de le voir insister sur les réactions orientales devant un christianisme que la désunion des chrétiens présente là-bas sous un jour forcément défavorable ; tous les missionnaires en sont frappés : c'est souvent l'objection majeure présentée par les gens tentés d'embrasser le catholicisme. Mais il n'est pas question de s'arrêter à de vains regrets, il y a des éléments positifs qui doivent jouer en faveur de l'Eglise. L'introduction de M. John C. H. Wu met bien l'accent sur l'esprit de désintéressement apostolique qui doit animer le missionnaire pour que les populations évangélisées s'élèvent jusqu'au Christ Seigneur.

— *Saint Irénée : De la plénitude de Dieu,* textes choisis et présentés par ROGER POELMAN. — Un vol. 14,5 × 21 cm, de 110 pages. — *Le discours d'adieu de Jésus,* par H. VAN DEN BUSSCHE. Traduit du néerlandais par Dom C. CHARLIER et P. GOITS. — Un vol. 14,5 × 21 cm, de 160 pages. Editions Casterman et Editions Maredsous.

Ces deux volumes de la Collection « Bible et Vie Chrétienne » sont évidemment centrés sur le texte sacré. Mais le premier nous présente l'enseignement de la Bible à travers les œuvres de saint Irénée, un des premiers témoins de la Tradition évangélique, que nous rend une rapide introduction. Nous reprenons ainsi contact avec les principaux articles de notre foi puisés dans l'Ancien et le Nouveau Testament dont s'inspiraient les écrits du grand évêque de Lyon. — C'est l'Evangile même de saint Jean, chapitres XIII à XVII, que nous fait lire Henri Van den Bussche, y distinguant le prélude du lavement des pieds et les deux discours d'adieu qui s'achèvent sur la prière sacerdotale. L'auteur, professeur au grand séminaire de Gand, connaît son sujet, et les commentaires dont il accompagne le texte de saint Jean nous aident à pénétrer au cœur du sublime Evangile. Clercs et laïcs aimeront à suivre ce guide et à relire avec lui l'Evangile.

— *La Conversion du cœur,* n° 8. (128 pages. Prix : 3,60 NF.) — *Pour le Royaume,* n° 9. (192 pages. Prix : 5,10 NF.) Par KAJETAN ESSER et ENGELBERT GRAU. Traduits de l'allemand par M. l'abbé VIRRION. Aux Editions franciscaines, Paris.

Ces numéros 8 et 9 de la Collection « Présence de saint François », fidèles à l'esprit du Petit Pauvre d'Assise, nous rappellent tout d'abord que la pénitence est, avant tout, conversion du cœur et non exercice de macérations, jeûnes et cilices. La pénitence, selon saint François, est essentiellement cette aversion du cœur à l'égard du péché, parce que c'est le péché. C'est la pure doctrine de l'Evangile et l'esprit des béatitudes. Il est bon de le rappeler même en notre temps. Le royaume de Dieu ne peut s'instaurer, en effet, que là où Dieu redevient le centre de la vie personnelle et de l'humanité. Frères Mineurs, Clarisses et Tertiaires connaissent cette doctrine de leur Père séraphique. Mais elle peut et doit animer la vie de tout chrétien.

— *Du droit naturel à la sociologie,* par JACQUES LECLERCQ, professeur à l'Université de Louvain. — Deux vol. in-8° couronne de 160 et 168 pages. Prix de chaque volume : 5 NF. Editions Spes, Paris.

La Collection « Sociologie d'Aujourd'hui », avec ces deux volumes, cherche à dissiper un certain nombre de confusions qui règnent dans le domaine des sciences sociales. On oublie que la science sociale doit s'inspirer de la morale, du droit naturel, comme du droit social. Encore faut-il préciser où s'insère chacune de ces disciplines et en marquer la portée. D'autre part, la société considérée comme un fait, c'est-à-dire la sociologie, apporte ses nuances utiles aux disciplines morales. Le savant professeur de Louvain a voulu tenter brièvement une synthèse de l'ensemble des sciences sociales, car il est possible d'arriver à un ordre où tous les groupes sociaux trouveront leur place. La lecture de ces volumes offre une judicieuse initiation à la sociologie.

— *Introduction à la psychopathologie pastorale,* par HENRI BISSONNIER. Préface du docteur SUZY ROUSSET, médecin des hôpitaux psychiatriques. — Un vol. de 144 pages. (Sans indication de prix.) Editions Fleurus, Paris.

C'est une introduction dont le mérite est d'apporter des clartés sur un terrain où règne souvent la confusion : la pastorale relève du prêtre, la thérapeutique du médecin. Il peut se faire que l'une soit utile à l'autre ; mais, même en ce cas, il faut bien savoir sur quel plan on se place pour agir. Souhaitons avec l'auteur que ces pages inspirent une attitude de respect et d'amour pour ce frère humain qu'il faut, pour son salut, soulager dans sa misère morale.

— *Pédagogie catéchétique des enfants arriérés,* par HENRI BISSONNIER. Préface de S. Exc. Mgr ELCHINGER. — Un vol. de 240 pages. Prix : 8,90 NF, t. l. c. Editions Fleurus, Paris.

Il y a plus d'enfants qu'on ne croit qui ne peuvent suivre l'enseignement normal du catéchisme. Ici, l'auteur envisage les arriérés mentaux. Comment assurer l'enseignement du catéchisme proprement dit, leur préparation à la réception des sacrements, leur éducation morale et l'éveil à la vie de prière ? Une longue expérience et une compétence bien reconnue ont inspiré ces pages qui rendront de grands services aux prêtres, aux éducateurs et aux parents.

— *L'Education de l'espérance.* Journées nationales d'études de l'Union des religieuses enseignantes, Paris, 8-11 juillet 1959. — Un vol. de 256 pages. Prix : 9,50 NF. Au Secrétariat de l'U. R. E., 20, rue Gay-Lussac, Paris.

Chaque année, les religieuses enseignantes de France consacrent leurs *Journées annuelles* à l'étude d'un problème de formation religieuse. Les quatorzièmes Journées, en 1959, analysant les phénomènes divers *désespérance* qui éclatent dans les *faits divers* alimentés par la jeunesse, ont voulu y répondre par une étude de la pédagogie théologique et psychologique de l'espérance. Parents et maîtres trouveront en ces pages un enseignement et un guide dans la formation des jeunes.

— *L'Amour qui choisit,* par un Bénédictin et un Chartreux. — Un vol. de 264 pages. Prix : 9,50 NF. Emmanuel Vitte, éditeur, Paris, Lyon.

Les auteurs, qui ont voulu garder l'anonymat, ont composé ces pages en en tirant chacun de ses quatre cent trente-huit alinéas, numérotés, des œuvres complètes de saint François de Sales. Le tout est réparti en quatre chapitres : « La source : l'amour de Dieu — Sa condition : le renoncement — Son rôle : dans le choix des vertus, dans leur exercice — Ses fruits : l'union de la force et de la douceur, la paix ». C'est donc une présentation de la doctrine salésienne où le saint Docteur parle lui-même dans cette langue savoureuse qui nous charme encore. La préface, de Mgr du Bois de la Villerabel, est datée du 10 juillet 1941, et l'*imprimatur,* du 1er septembre 1941.

— *Père et mère à l'image de Dieu,* par JEANNE-MARIE DINGEON. — Un vol. de 128 pages. Editions « Le Editions « Le Grain de Sénevé », Paris.

Ces pages s'adressent « aux parents qui ont des enfants tout petits et qui se préoccupent de leur éducation chrétienne. De la naissance à deux ans : entrée dans la communauté chrétienne ; de deux à quatre ans : les signes révélateurs de Dieu pour le tout-petit ; de quatre à six ans : les points essentiels de l'éducation religieuse. L'auteur, secrétaire générale au Centre national de l'enseignement religieux, a mis dans ces pages toute son expérience et sa compétence.

— *Jeunes hommes,* par JEAN PEYRADE. — Un vol. de 380 pages. Prix : 13 NF. Editions Spes, Paris.

L'auteur a choisi dans la littérature ancienne et contemporaine les pages qui répondent le mieux aux aspirations de la jeunesse actuelle, sous des titres variés : « Le temps de l'amitié — Avec les jeunes filles — L'assaut des passions — Jetés dans les batailles — Le combat spirituel — Les grands départs — Perspectives chrétiennes ». Bernanos apporte la conclusion : « La jeunesse est bénie. »

La Documentation Catholique

42e année — T. LVII Numéro 1 334. — 21 août 1960

Motu propio « Rubricarum Instructum » (25 juillet 1960)

Approuvant un nouveau « Corpus » des Rubriques du Bréviaire et du Missel (*)

Le Saint-Siège, surtout depuis le Concile de Trente, a cherché continuellement à définir plus précisément et à ordonner plus parfaitement l'ensemble des rubriques disposant et réglant le culte public de l'Eglise. Beaucoup d'amendements, de variations et d'additions étant donc intervenus au cours des temps, tout le système des rubriques s'est gonflé abondamment sans toujours respecter un ordre vraiment logique et non sans nuire à la signification et à la simplicité primitives.

Il n'y a donc rien d'étonnant que Notre Prédécesseur, le Pape Pie XII, d'heureuse mémoire, en réponse à la prière de beaucoup d'évêques, ait pensé ramener certaines rubriques à une rédaction plus simple ; cela fut fait par un décret général de la sacrée congrégation des Rites du 23 mars 1955 (1).

L'année suivante, 1956, comme entre temps les études préparatoires pour une réforme liturgique générale avaient mûri, Notre même Prédécesseur décida de demander aux évêques leur pensée au sujet d'une réforme liturgique du bréviaire romain. Ayant pesé mûrement les réponses, il décida d'entreprendre l'étude d'une réforme systématique et générale des rubriques du bréviaire et du missel romain et en confia le soin à cette Commission spéciale d'hommes compétents, à laquelle avaient été demandées les études d'une réforme générale de la liturgie.

Quant à Nous, après que Nous eûmes, sous l'inspiration de Dieu, décrété la réunion d'un Concile œcuménique, Nous Nous sommes souvent demandé ce qu'il y avait lieu de décider au sujet de l'initiative prise par Notre Prédécesseur. Après avoir longuement et mûrement réfléchi, Nous en sommes venu à penser que les grands principes commandant la réforme de l'ensemble de la liturgie devaient être proposés aux Pères au cours du prochain Concile œcuménique, mais que l'amendement des rubriques du bréviaire et du missel ne devait pas être différé davantage.

Ce « *Corpus* » des rubriques du bréviaire et du missel romain préparé par des hommes compétents de la sacrée congrégation des Rites et soigneusement revu par la Commission pontificale pour une réforme liturgique générale, Nous-même, *Motu proprio* et de science certaine, Nous avons décidé de l'approuver, de par Notre autorité apostolique en ordonnant ce qui suit :

1° Le nouveau code des rubriques du bréviaire et du missel romain rédigé en trois parties, à savoir : *Rubriques générales*, *Rubriques générales du Bréviaire romain*, et *Rubriques générales du Missel romain*, en même temps que le *Calendrier du Bréviaire et du Missel romain* qui doit être prochainement édité par Notre sacrée congrégation des Rites, devra être observé par tous ceux qui suivent le rite romain à partir du 1er janvier de l'année prochaine, 1961 ; ceux qui suivent un autre rite latin sont tenus de se conformer dès que possible, soit au nouveau code soit au calendrier, en tout ce qui n'est pas strictement propre à leur rite.

2° Ce même jour du 1er janvier 1961, cesseront d'être en vigueur les *Rubriques générales* du bréviaire et du missel et les *Additions et Variations* dans les rubriques du bréviaire et du missel romain, en conformité avec la bulle *Divino afflatu* de Notre Prédécesseur saint Pie X qui, jusqu'à maintenant, étaient mises en tête de ces livres. De même, cesse d'être en vigueur le décret général de la sacrée congrégation des Rites du 23 mars 1955, *De rubricis ad simpliciorem formam redigendis*, repris dans la nouvelle rédaction des rubriques. Sont abrogés enfin, les décrets et les réponses à des doutes de cette même sacrée congrégation qui ne concordent pas avec la nouvelle forme des rubriques.

3° De même, les statuts, privilèges, indults et coutumes de quelque genre que ce soit, même séculaires et immémoriaux, même très spéciaux et dignes de mention individuelle, qui ne sont pas conformes à ces rubriques, sont révoqués.

4° Les éditeurs de livres liturgiques, approuvés et admis par le Saint-Siège, peuvent préparer les nouvelles éditions du bréviaire et du missel romain selon le nouveau codex des rubriques ; pour préserver la nécessaire uni-

(*) Traduction française revue sur le texte latin, d'après *l'Osservatore Romano* du 28 juillet 1960.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1199 du 15 mai 1955, col. 599 et suivantes. (*N. D. L. R.*)

formité des nouvelles éditions, la sacrée congrégation des Rites transmet ses instructions spéciales.

5° Dans les nouvelles éditions du bréviaire et du missel, à la place des textes des rubriques dont il est question à l'alinéa n° 2, on mettra en tête le texte des nouvelles rubriques : en tête du bréviaire donc, les *Rubricae generales* et les *Rubricae generales Breviarii romani.* En tête du missel, les *Rubricae generales* et les *Rubricae generales Missalis romani.*

6° Tous ceux que cela regarde devront, le plus rapidement possible, avoir soin de conformer les calendriers et les propres, soit diocésains, soit religieux, à l'esprit et à la lettre de la nouvelle rédaction des rubriques et du calendrier, en les faisant approuver par la sacrée congrégation des Rites.

Ces points fermement établis, il est dans Notre charge apostolique d'ajouter quelques exhortations.

La nouvelle fixation des rubriques a pour résultat, d'une part, une meilleure rédaction de l'ensemble des rubriques du bréviaire et du missel, dans un ordre plus clair et dans un texte unique, et, d'autre part, d'introduire cer taines modifications particulières qui réduisen un peu la durée de l'office divin. Cela étai souhaité par un grand nombre d'évêques, er considération surtout de ces nombreux prêtre qui sont de jour en jour accablés de travau pastoraux. Ceux-là et tous ceux qui sont tenu à la récitation de l'office divin, Nous le exhortons paternellement à compenser l'allé gement de la durée de l'office par une ferveu et une diligence plus grandes. Comme les leçon des saints Pères sont aussi parfois un pe abrégées, Nous exhortons vivement tous le clercs à lire et à méditer souvent les écrit des Pères, si remplis de sagesse et de piété.

Que ce que Nous venons, par Notre lettre donnée *Motu proprio,* de décider et d'or donner, soit fermement tenu et fixé, nonobs tant toutes choses contraires, même dignes d mention très spéciale et individuelle.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 juille de l'année 1960, de Notre Pontificat l deuxième.

JEAN, PP. XXIII.

Radiomessage du Souverain Pontife pour la clôture des cérémonies pour le XIXe centenair du débarquement de saint Paul à Malte

Lors de la clôture des fêtes du XIXe centenaire de l'arrivée de l'apôtre saint Paul à Malte où il aborda par naufrage, S. S. Jean XXIII a adressé, à 20 *heures le dimanche* 24 *juillet* 1960, *le radiomessage suivant* (*) *:*

Vénérables Frères et chers Fils de Malte,

C'est avec une profonde satisfaction que Nous vous adressons Notre salut paternel, heureux de pouvoir vous parler directement, par l'intermédiaire des ondes radiophoniques, au terme des cérémonies commémoratives du XIXe centenaire du naufrage de saint Paul dans votre île.

Et tout d'abord, Nous vous exprimons Notre vif contentement pour la ferveur dont vous avez fait preuve en cette circonstance qui sera mentionnée en lettres d'or dans les fastes de l'histoire religieuse de votre île très noble et très catholique, ainsi que se plut à l'appeler Notre prédécesseur Pie XI de vénérée mémoire. Depuis le début de l'année dernière, vous avez en effet préparé vos cœurs à la commémoration de cet heureux événement, répondant ainsi aux sollicitudes pastorales du zélé archevêque métropolitain, efficacement secondé par l'évêque de Gozo. Aussi, pouvons-Nous bien affirmer que ce n'est plus seulement durant trois mois, comme le racontent les *Actes* (XXVIII, 11), mais encore durant tout ce temps de préparation que la figure de l'apôtre Paul est apparue au milieu de vous, pour rénover la ferveur, la sainte émulation dans le bien, l'intime transformation des cœurs opérées lors de so séjour temporaire parmi vous et faire retenti encore plus haut l'annonce de son Evangil (cf. *Rom.*, XVI, 25).

SAINT PAUL, GLOIRE DE MALTE

La voix de Paul n'a pas résonné en vain dan votre île bénie. Il y a abordé, poussé par l volonté de Dieu, auquel obéissent les vents et l mer (cf. *Matth.* VIII, 27), après quatorze jour d'indicibles privations sur la mer battue par l tempête ; et son arrivée parmi vous marqua l commencement d'une nouvelle ère. Le récit de *Actes des Apôtres,* qui dans la description de l tempête et du naufrage présente des passages trè impressionnants et d'une rare puissance drama tique, semble respirer une profonde et intim sérénité, tel l'azur du ciel après la dispersion de sombres nuages, dans le passage du séjour d Paul à Malte. Et comme digne fond des faits e gestes de l'Apôtre, resplendit dans une lumièr très pure l'attitude de ces premiers habitants d l'île, « riches d'une humanité peu commune (*Act.*, XXVIII, 2), cordiaux, simples et loyaux, don le profond sentiment religieux fut si largemer récompensé par la prédication du vrai Dieu.

Oh ! oui, votre île, qui surgit du miroir de l mer comme une perle d'une lumineuse beaut avait déjà acquis, au cours de son existence mi lénaire, d'enviables titres de gloire, par sa trè ancienne civilisation, par ses temples fameux, pa l'esprit religieux de ses habitants. Mais ave l'arrivée de Paul, accueilli avec tant d'amour comblé de « nombreuses marques d'honneur (*Act.*, XXVIII, 10), devait commencer sa véritab

(*) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* des 25-26 juillet 1960. — Les fêtes de Malte étaient présidées par S. Em. le cardinal Joseph Muench, légat *a latere* de Sa Sainteté.

gloire, la plus pure et la plus noble, éblouissante de lumière au cours des longs siècles de sa douloureuse et héroïque histoire. Quel sentiment a jamais, en effet, maintenu vos pères dans la fidélité à Dieu et à l'Eglise et dans cet attachement à l'unité catholique qui constitue votre plus beau titre de gloire ? La foi chrétienne seule, apportée chez vous par l'Apôtre « prisonnier du Christ Jésus » (*Ephés.*, III, 1), et déposée dans vos cœurs comme une semence d'une incomparable fécondité.

C'est avec raison que les fêtes du centenaire, qui se terminent aujourd'hui, ont revêtu la signification d'un triomphe de la foi chrétienne, publiquement attestée en face du monde entier par vous, qui voulez être les dignes descendants des anciens et bons hôtes de l'Apôtre naufragé.

Chers fils, tout dans votre île parle encore de saint Paul. Il est resté pour vous « l'Apôtre père » par excellence, celui qui vous a engendrés à la vraie foi. Elles parlent de lui les nombreuses églises et chapelles qui lui sont consacrées, parmi lesquelles resplendit l'église-cathédrale, élevées dans les lieux sanctifiés par son passage, mais spécialement ses paroles sont restées vivantes en vous.

Les leçons durables de l'Apotre

Oh ! les paroles saintes et bénies de l'Apôtre ! Quelle lumière et quelle force elles continuent de donner à l'Eglise ; quelle mine inépuisable de théologie et de spiritualité s'ouvre, avec des abîmes insondables, en chacune d'elles, en nous révélant le mystère caché depuis des siècles en Dieu, notre salut obtenu par l'intermédiaire du Christ et communiqué dans l'Eglise, son Corps mystique. Quelle lumière d'orientation et quelle force d'amour elles donnent à la société actuelle, menacée par tant d'erreurs, et surtout rendue stérile par le froid de l'égoïsme et par la suspicion mutuelle !

Ce sont ces paroles, que durant toute l'année centenaire vous avez approfondies et goûtées, que Nous voudrions vous rappeler, en vous adressant l'invitation de Paul : *Sic state in Domino !* « Tenez ferme dans le Seigneur » (*Phil.*, IV, 1). Et encore : « Au reste, frères, nous vous en prions et supplions dans le Seigneur Jésus ; vous avez appris de nous comment il faut se conduire pour plaire à Dieu et c'est ainsi déjà que vous vous conduisez ; allez donc de progrès en progrès » (*I Thess.*, IV, 1).

Telle est, très chers frères et fils, la consigne de l'Apôtre pour vivre en fidèles catholiques : rester fermes, marcher et plaire à Dieu.

Constance dans le bien

Soyez fermes dans le Seigneur, afin de maintenir cette stabilité et cette fermeté qui est le propre des hommes forts et courageux. Fermes dans la foi, en face des mensonges de l'erreur, par lesquels Satan, transformé parfois en un ange de lumière, cherche à faire oublier l'héritage du christianisme. Fermes dans la morale, dans la pratique généreuse des dix commandements, des préceptes de l'Eglise et des quatorze œuvres de miséricorde, afin de résister aux séductions qui, çà et là, font entendre leur voix de sirènes trompeuses. Fermes dans le Seigneur, pour le connaître, l'aimer et le servir, nourris de sa grâce, de sa vie elle-même, et de son Corps précieux, gage de vie éternelle et de gloire future. Fermes dans l'obéissance fidèle à la hiérarchie sacrée, qui représente au milieu de vous le Christ lui-même, en conférant sa vraie valeur à votre hommage à Dieu.

La loi du progres

Cependant, cette stabilité ne signifie pas stagnation paresseuse sur des positions atteintes et encore moins un manque de vie. Suivant l'enseignement de Paul, il faut agir, aller de l'avant : « *Marchez !* », c'est sa vigoureuse consigne. Nous le répétions particulièrement à la jeunesse qui parfois pourrait être tentée de penser que l'obéissance aux lois du Seigneur et de son Eglise signifie qu'on est diminué, freiné, empêché de prendre son vol vers la libre affirmation de la personnalité ! Eh bien ! non, chers fils, le vrai chrétien, celui qui a fait siens l'enseignement et l'exemple de saint Paul, ignore ce que veut dire s'arrêter ou, pis encore, reculer ; mais plein de joyeuses espérances et du désir de s'améliorer et d'améliorer le monde, il avance sereinement à la recherche continuelle du bien ; il avance en approfondissant sans cesse sa très haute dignité de vivant dans le Christ, auquel il veut consacrer entièrement pensées, affections, activités et travaux. Il faut marcher dans un continuel perfectionnement de soi-même, en cherchant à bien faire, dans la paix avec Dieu et avec le prochain, persuadé qu'ainsi seulement on est moderne, complet et à la hauteur de son époque, dans une perspective qui unit le temps à l'éternité, la créature à Dieu. C'est toujours l'Apôtre qui parle, écoutez : « Tout est à vous, mais vous, vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu » (*I Cor.*, III, 22). Et encore : « Tout ce qu'il y a de vrai, de digne, de juste, de saint, d'honorable, et tout ce qui est digne d'éloge, voilà ce qui doit faire l'objet de vos pensées » (*Phil.*, IV, 8).

Plaire a Dieu en toute chose

Marcher enfin, *pour plaire à Dieu* : c'est là le plus grand et le plus noble but de la vie et la source inépuisable des plus pures satisfactions. Votre histoire, chers fils de Malte, peut se résumer en ces mots, car à partir du moment où la religion s'implanta au milieu de vous, vos pères n'ont voulu faire autre chose que plaire à Dieu par une vie sans tache et par une pratique exemplaire du christianisme.

Que ce soit là l'engagement renouvelé qui monte au ciel de vos milliers de poitrines, en cette heure du soir, pleine de recueillement et de douceur. Que ce soit la promesse qui couronne dignement la joie commune de vos cœurs.

Il est doux pour Nous de penser que, en ce moment, dans la pénombre solitaire de sa grande basilique romaine sur la voie d'Ostie, les ossements du vieil Apôtre tressaillent dans leur tombe, à ce renouveau de ferveur et de sentiments suscités par lui jadis dans votre île, et que, du haut du ciel, descend plus abondante sa protection, source de grâces continuelles, sur votre fervente et fidèle communauté fondée par lui-même.

Oh ! Paul de Tarse, vase d'élection pour tous les peuples auxquels, au cours de vos incessantes pérégrinations terrestres vous avez inlassablement prêché le Christ crucifié, en lui conquérant le monde, regardez avec une paternelle prédilection ce peuple qui est resté vôtre depuis que vous vous êtes montré à lui. Vous êtes son père

et son maître ; vous l'avez inspiré dans les épreuves, revigoré dans les luttes, soutenu par votre sagesse et par votre exemple. Faites que par votre puissante intercession, cette île, *Civitas praenobilis,* demeure à jamais votre héritage.

⁂

Chers fils, voici Notre vœu et Notre prière. Nous vous souhaitons de tout cœur que s'accomplisse en vous le plus ardent désir de votre Apôtre et père qui a inspiré ardemment sa vie missionnaire tout entière : « Que le Christ habite dans vos cœurs par la foi, et que vous soyez enracinés et fondés dans l'amour. Ainsi vous recevrez la force de comprendre, avec tous les saints, ce qu'est la largeur et la hauteur et la profondeur — vou connaîtrez — l'amour du Christ qui surpasse tout connaissance, et vous entrerez par votre plénitud dans toute la plénitude de Dieu » (*Eph.*, III, 18 19).

Et pour que cette richesse divine se répand sur Notre très digne cardinal légat, sur Messieur les cardinaux présents, sur l'épiscopat et sur l clergé, sur les autorités et sur vous, chers fils, e sur vos familles, sur vos maisons et sur votr terre, Nous voulons vous bénir en empruntant le mots mêmes de la langue maltaise :

« Inbercucom b'qalbna colla fiisem tal-Missi u tal-Iben u tal Ispirtu Santu ». Nous vous bénis sons de tout cœur, au nom du Père, du Fils e du Saint-Esprit. *Amen.*

La charité catholique sur le plan international

Discours de S. S. Jean XXIII aux délégués de « Caritas internationalis »

Le 27 juin, S. S. Jean XXIII a reçu en audience à Castel Gandolfo 120 *délégués de* 50 *nations qui participaient à l'Assemblée générale de la Conférence de* Caritas internationalis. *Le Pape leur a adressé en français l'allocution suivante* (1) *:*

Chers Fils,

Ce Nous est une joie de souhaiter aujourd'hui la bienvenue aux membres de la 5e Assemblée générale de la *Conférence internationale des charités catholiques,* venue célébrer à Rome le 10e anniversaire de sa fondation.

Il Nous plaît d'abord, chers fils, de vous rappeler, comme un agréable souvenir, que Nous avions vu poser les premiers jalons de cette *Caritas internationalis* en 1947 à Paris, lorsque Nous étions en France le représentant du Saint-Siège. Que de chemin parcouru depuis lors par cette grande organisation qui groupe maintenant quarante-trois nations dont Nous avons le plaisir de saluer ici les dignes représentants ! Quel bon travail accompli aussi dans l'esprit de l'Evangile, dont vous êtes les actifs témoins, et dont votre charité vous fait les apôtres efficaces ! C'est de tout cœur que Nous faisons monter Notre prière, à laquelle la vôtre s'unit, Nous en sommes sûrs, pour remercier le Seigneur de tant de grâces reçues et de tant d'œuvres réalisées dans ce beau ministère de la charité.

Mais que de détresses à soulager encore dans le monde ! C'est pourquoi vous avez voulu consacrer les travaux de cette Assemblée à « la nécessité d'une pastorale de la charité dans le monde contemporain ». Bien au delà de l'œuvre effectuée par la *Conférence internationale des charités catholiques,* il reste encore en effet beaucoup à faire pour rendre les catholiques du monde entier plus soucieux d'exercer leurs devoirs en ce domaine, et pour donner plus d'efficacité à l'ensemble de leurs concours au plan international.

Il s'agit, comme vous l'avez déjà si bien compris, de créer chez les catholiques comme un climat de charité, dans une sorte d'émulation contagieuse où chacun se sente pressé de donner ce qu'il a, de faire ce qu'il peut, de tout so cœur. Il s'agit encore, dans un monde trop sou vent sensible aux rapports de force et trop un quement soucieux d'appliquer une justice quelqu fois bien étroite, de réhabiliter la vraie notion c charité, et de remettre en honneur les humbl œuvres de miséricorde, « dont l'Eglise recomman si chaudement la pratique à ses enfants » (Me sage de S. S. Jean XXIII pour l'ouverture de campagne de la F. A. O. contre la faim. *L'Osse vatore Romano,* 3 juillet 1960) (2).

Il s'agit surtout de coordonner l'action carit tive au plan international, pour que la solidari des catholiques avec leurs frères dans le besoi et tout spécialement ceux qui sont cruelleme frappés par une soudaine catastrophe, puisse manifester avec rapidité et efficacité, et c'est votre tâche irremplaçable. En organisant, pa l'utilisation des moyens techniques appropriés, charité des catholiques à l'échelle du monc entier, vous permettez à l'Eglise d'être constan ment présente et agissante partout où quelqu'u souffre dans le monde. Vous réalisez ainsi u adaptation effective de la charité aux besoins d vrais pauvres d'aujourd'hui dont il faut soulag la détresse, et rendez aussi plus efficaces les s cours apportés par les catholiques pour soulag la misère humaine.

Ce faisant, vous êtes de bons imitateurs saint Vincent de Paul dont l'Eglise vient de fête avec l'éclat qui convenait, le tricentenaire. Vo mettez en pratique la consigne que Nous donnio alors à cette occasion : « La charité, nourrie exercée par les mobiles et les intentions toujou et uniquement surnaturelles d'un saint Vincent Paul, exige pour notre temps — en plus d voies traditionnelles — des initiatives et d méthodes nouvelles » (Lettre de S. S. Jean XXI à William Slattery, supérieur général de la Co grégation de la Mission, le 20 février 196 *A. A. S.*, vol. LII, p. 147 sq.) (3). Comme il y

(1) Nous reproduisons le texte de *l'Osservatore Romano* du 29 juillet 1960.

(2) Il s'agit de l'allocution du 3 *mai* 1960. Cf. *D.* n° 1330 du 19 juin 1960, col. 734 et suivantes. (*N. L. R.*)

(3) Cf. *D. C.*, n° 1325 du 3 avril 1960, col. 38 (*N. D. L. R.*)

trois siècles, saint Vincent de Paul suscitait de multiples vocations de dévouement au service des déshérités, tout en coordonnant leurs efforts, il faut aujourd'hui encore susciter dans l'Eglise les apôtres généreux et désintéressés dont la misère du monde a besoin. Il faut aujourd'hui aussi que la charité des catholiques soit pour tous les hommes un témoignage perceptible de la mission salvifique universelle de l'Eglise du Christ.

Nous vous félicitons, chers fils, d'avoir pris à cœur Nos exhortations paternelles à tout l'univers catholique dans Notre récente lettre encyclique *Princeps Pastorum* pour que tous pratiquent « cette charité qui est le signe distinctif du chrétien, charité qui se tient éloignée de toute discrimination raciale, qui ouvre les bras et le cœur à tous, frères et ennemis (*A. A. S.*, vol. LI, 1959, p. 853) (4). Chacun sait la part importante que vous avez prise dans le bel effort de solidarité qui s'est manifesté à travers le monde en faveur des victimes des récentes catastrophes, tout spécialement au Chili. Et Nous encourageons et bénissons de tout cœur vos projets d'aide fraternelle aux pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique latine, aide immédiate indispensable pour procurer du pain à ceux qui souffrent de la faim, aide à plus long terme aussi et non moins importante pour permettre à ces pays en voie de développement d'accéder à une saine économie qui permette à leurs ressortissants une vie plus humaine.

Nous aimons enfin vous redire en terminant cet aimable entretien de ce matin l'encouragement que Nous donnions naguère aux représentants des œuvres de miséricorde de Rome : « Sachez, vous aussi, pleins de foi et de l'Esprit-Saint, de grâce et de force, comme le saint lévite Etienne, pour répondre dignement aux espérances que l'Eglise met en vous, et pour accomplir dans un effort de perfection les différentes œuvres confiées à votre compassion de chrétiens. » (*L'Osservatore Romano*, 22-23 février 1960) (5). C'est dans cette confiance qu'avec tous Nos vœux et Nos meilleurs encouragements paternels pour la bonne poursuite de votre tâche, Nous invoquons sur vous l'abondance des grâces divines en gage desquelles Nous vous accordons de grand cœur une large Bénédiction apostolique.

(4) Cf. *D. C.*, n° 1318 du 23 décembre 1959, col. 1550. (*N. D. L. R.*)

(5) Cf. *D. C.*, n° 1324 du 20 mars 1960, col. 392. (*N. D. L. R.*)

Quelle langue parlera-t-on au IIe Concile œcuménique du Vatican ? En quel latin seront rédigés les documents et actes du Concile ?

L'Osservatore Romano *du 3 juillet* 1960 *a publié l'article suivant dû à la plume de S. Em. le cardinal Antonio Bacci* (1) *:*

Comme on le voit d'après le titre ci-dessus, les questions sont au nombre de deux et bien distinctes. Toutes les deux, cependant, sont très importantes : il ne s'agit pas de choses marginales, comme pourrait l'être celle de draper avec de fausses tapisseries les marbres polychromes éblouissants de la basilique vaticane. Non, il ne s'agit pas de draperies ni de revêtements, mais de donner une forme intelligible et digne, soit aux discussions des Pères du Concile, soit — ce qui importe davantage — aux documents où devront être consignées les dispositions et les règles que le futur Concile œcuménique promulguera après les avoir sagement considérées, discutées et approuvées. A mon humble avis, les deux questions exigent dès maintenant, non seulement un examen prudent et attentif, mais encore des dispositions opportunes.

Tous savent qu'aujourd'hui l'étude du latin est partout en baisse ; on peut en discuter les causes et les remèdes, mais une chose est certaine : cette baisse existe. Et ce déclin, ainsi que le reconnaît justement une récente lettre-circulaire de la sacrée congrégation des Séminaires et Universités, adressée à l'épiscopat du monde entier (2), s'est fait sentir même dans les rangs du clergé. A présent, des rangs du clergé en général, cette tendance au déclin pourrait s'étendre aussi — espérons que non — aux sacrées congrégations de la Curie romaine, surtout si ceux qui sont à la tête des différents *Offices latins* de cette Curie ne peuvent trouver le moyen d'augmenter le nombre des latinistes et surtout de les former, non seulement par la parole, mais encore par leur exemple personnel.

Encore à mon humble avis, il faut, en somme, accroître le nombre des latinistes de Curie ; il faut leur donner une formation complète et pratique que, seuls, les latinistes déjà éprouvés peuvent assurer. Pour y parvenir, il ne suffit pas d'être intelligent, cultivé et savant dans d'autres secteurs ; il faut l'être dans *ce secteur particulier ;* d'autant plus qu'une bonne formation latine ne s'improvise pas en quelques mois ni en quelques années, mais requiert un long apprentissage.

Il y a encore dans la Curie romaine — je l'ai constaté personnellement — d'excellents latinistes, mais ils sont peu nombreux ; je veux parler de ce groupe, petit mais courageux, qui travaille à la direction et à la rédaction de la revue *Latinitas*, laquelle maintient encore haut le renom du Saint-Siège dans le camp de la latinité et est très appréciée, non seulement

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano*.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1280 du 22 juin 1958, col. 777 et s.

en Italie, mais encore à l'extérieur. C'est cette petite troupe — et non ceux qui ont laissé le latin sur les bancs de l'école — qui peut fournir les maîtres des offices latins de Curie, dont nous avons tant besoin, spécialement aujourd'hui.

La première question

La première question que je me suis posée, c'est-à-dire quelle langue parlera-t-on au futur Concile œcuménique, pourra paraître à certains inutile et hors de propos. Le latin n'est-il pas la langue officielle de l'Eglise, vivement recommandée par les Souverains Pontifes, par le Code de droit canonique et en usage même au dernier Concile œcuménique du Vatican ? Avec juste raison, Benoît XV affirme qu'elle est beaucoup plus apte que les langues modernes à exprimer avec « fidélité », avec « précision » les dogmes de la foi ; de son côté, Pie XI en dit autant de cette langue qu'il appelle « catholique ». (*Quam dicere catholicam vere possumus.*) Et le Souverain Pontife régnant a, lui aussi, exhorté à plusieurs reprises le clergé à étudier tout spécialement cette langue, qui est un lien de communication et d'unité entre les différents peuples qui forment l'Eglise : *vinculum unitatis*. Les langues vulgaires sont en continuelle transformation ; souvent, les mêmes mots n'ont pas aujourd'hui le sens qu'ils avaient hier ; ou, du moins, l'un les entend d'une façon et l'autre de façon différente. On peut vraiment dire d'elles ce qu'écrivait Salluste : « *Vera vocabula rerum amisimus.* » (*Catil.*, ch. LII.) La langue latine, au contraire, est non seulement la langue la plus organique et la plus logique qui ait jamais existé, mais du fait même qu'elle n'est plus parlée par le peuple, elle est désormais fixe, précise et non équivoque ; en outre, elle nous offre des termes techniques bien définis et déjà consacrés par l'Eglise comme fruit de longues discussions et de savantes définitions, des termes qu'il serait dangereux d'ignorer.

Grâce au latin, l'Eglise peut éviter cette funeste Babel linguistique qui, bien souvent, est une source d'équivoques et de discordes, même dans les discussions internationales.

Cependant, de différents côtés, et spécialement en Amérique, on s'est déjà rendu compte de la grave difficulté que représente aujourd'hui le problème. Certains ont même envisagé la possibilité, pour raison d'ordre pratique, que, durant le futur Concile œcuménique, comme dans les grandes assemblées internationales, il soit permis à chacun de parler sa langue nationale et de recourir au système des casques d'écoute et des traductions variées. Les difficultés principales que présenterait ce système plus moderne sont les suivantes : la grande difficulté pour un grand nombre de Pères de parler en latin ; et la difficulté non moins grande pour les autres de les comprendre, étant donné la différence de prononciation de cette langue dans les différents pays.

Les difficultés ont été déjà signalées par le cardinal secrétaire d'Etat Dominico Tardini, qui, dans le discours qu'il adressa, le 31 octobre de l'année dernière, aux représentants de la presse mondiale, prononça ces sages paroles, reproduites le lendemain dans *l'Osservatore*
Romano : « Quant à la langue qui ser
employée au cours du Concile, ce sera l
langue latine, la langue de l'Eglise, particuliè
rement apte à exposer avec précision, clart
et concision, les conceptions de la doctrine e
les règles de la discipline... Pour le moment
on ne pense pas aux traductions simultanée
au moyen de casques d'écoute, car, en matièr
de foi, un mot mal rendu, ou tout au moin
pas exactement, pourrait prêter à confusion. »

Un latin facile ou « scolastique » ?

On ne pouvait mieux dire ; je reconnai
cependant pleinement que les deux principale
difficultés, opposées par certains, existent
mais, s'il m'est permis d'exprimer mo
opinion, j'estime que l'une et l'autre peuven
être surmontées. Par ailleurs, tenir un Concil
œcuménique en parlant dans les différente
langues nationales, grâce au système de
cabines et des casques d'écoute, donnerai
l'impression, sinon du rejet, du moins de l
mise au rancart de la langue officielle d
l'Eglise. Or, est-il jamais possible qu'a
moment même où, avec tant de superficialit
certains cherchent à diminuer ou même
bannir littéralement l'étude de cette merveil
leuse langue qui, avec le grec, est la matric
naturelle de notre civilisation et de notre litté
rature et qui est toujours, parmi les personne
cultivées, l'unique lien linguistique au milie
de tant de dialectes différents, est-il possibl
dis-je, que l'Eglise elle-même qui, dans c
domaine aussi, a les plus belles traditions e
qui a toujours soutenu, défendu et encourag
l'étude du latin, le répudie ou l'abandonne
On pourra fort opportunément, durant le
rencontres, contacts et même réunions parti
culières en marge du Congrès, employe
d'autres langues ; mais dans les réunion
solennelles et dans les assemblées générales i
n'est pas douteux que devra dominer la langu
officielle de l'Eglise, le latin.

On pourra obvier en grande partie à la pre
mière difficulté en recourant, non pas au lati
classique (que bien peu aujourd'hui seraien
capables de parler), mais à un latin facile
courant, souple, tel qu'on l'emploie ordinaire
ment dans les documents des sacrées congré
gations ; ou encore à ce latin qu'on parle e
comprend à l'Université grégorienne ou dan
les autres Universités et Athénées ecclésias
tiques, lesquels sont également fréquenté
par de nombreux milliers d'élèves de presqu
toutes les nations. Si les professeurs arriven
à se faire comprendre par leurs élèves, pour
quoi les vénérables Pères du futur Concil
œcuménique ne devraient-ils pas en fair
autant ?

Il est certain qu'aux Conciles de Florenc
de Trente et même du Vatican, plus d'un Pèr
sut parler dans la langue de Cicéron, rénové
et vivifiée par le souffle chrétien. Je me sou
viens d'avoir lu, avec une joie intime, l
discours inaugural prononcé en élégant lati
par l'archevêque Ragazzoni, au début du Con
cile de Trente ; il faut espérer qu'au futu
Concile ne feront pas complètement défaut ce
brillants exemples de latinité. Cela donner
nécessairement du prestige à l'Eglise, au
yeux du monde des savants qui suivent encor

les traditions humanistes. Mais ce serait sortir de la réalité d'exiger que tous parlent ainsi ; un Concile n'est pas une Académie littéraire. Le langage des Pères devra être surtout scientifique, précis, clair, exact ; le latin « scolastique », que nos savants du Moyen Age et les professeurs modernes des diverses disciplines ecclésiastiques ont longuement et savamment forgé, s'y prête merveilleusement.

A cet égard, il faut noter que l'Eglise, même pour la question du latin, comme d'ailleurs pour toute autre question, s'inspire de critères supérieurs et universels : elle adopte avant tout et favorise par tous les moyens en son pouvoir l'antique latin classique, qui est la véritable langue littéraire et qui conserve les plus nobles et les plus belles traditions, dont on trouve l'expression dans les grands documents pontificaux. Cependant, elle ne veut pas ignorer, et encore moins rejeter, ce latin éternel que les savants ont façonné à travers les siècles, au contact des nouveaux besoins et devant les nouveaux développements de la pensée humaine. Je dirai même que ces critères d'universalité, même pour la question du latin, sont la vraie raison pour laquelle il n'a pas cessé d'être un usage ecclésiastique. Si, en effet, l'Eglise s'était enfermée dans la tour d'ivoire du latin cicéronien, en excluant l'usage du latin plus facile, plus libre, plus accessible, que les Pères et les Docteurs ont formé plus tard, conformément aux exigences des nouveaux temps, elle n'aurait pu que difficilement conserver dans sa vaste sphère l'usage vivant de cette langue. Je crois donc que le véritable secret, grâce auquel l'Eglise a pu maintenir l'usage vivant de langage universel, est celui-ci : elle a embrassé et elle embrasse le latin dans toute son histoire multiple et glorieuse et, selon les diverses circonstances, les divers besoins et les diverses classes de personnes, elle a employé et continue d'employer ce latin, qui est plus adapté au but et à la formation intellectuelle des personnes auxquelles elle s'adresse. Ainsi, à mon avis, est rendu possible l'usage du latin, même dans une assise internationale qui rassemblera évêques et théologiens de toutes les nations.

S'en tenir a la prononciation romaine

Reste la seconde difficulté, celle de la prononciation différente. On sait que la prononciation latine, comme celle de toute autre langue, n'a pas été toujours la même. La prononciation en usage aujourd'hui dans la liturgie de l'Eglise, qu'on a coutume d'appeler aussi prononciation « italienne » ou « romaine », n'est pas celle de l'ère classique, mais bien celle qui prévalut vers le début du IVe siècle, c'est-à-dire à l'époque des éminents Pères de l'Eglise latine. Au temps de Cicéron, la prononciation était bien différente. Les lettres « c », « g », « t », par exemple, avaient alors toujours un son dur, même devant les lettres « e », « i », et les diphtongues « ae », « oe » se prononçaient désarticulées, c'est-à-dire à peu près comme elles s'écrivaient. Plus tard, ces sons s'adoucirent et se nuancèrent ; on eut ainsi la prononciation aujourd'hui encore en vigueur, non seulement dans l'Eglise, mais encore dans les écoles italiennes, à l'exception des universités où, depuis quelque temps, a été introduite la prononciation classique. Cela ne veut pas dire qu'une prononciation soit fausse et l'autre vraie ; toutes les deux sont vraies, ce sont comme autant de photographies de la même personne, dont l'une représente la jeunesse, l'autre l'âge mûr, la dernière la vieillesse.

Or, il existe un document de saint Pie X : c'est une lettre pontificale adressée au cardinal-archevêque français Louis Dubois et reproduite dans les *Acta Apostolicae Sedis* (IV, p. 578), dans laquelle le Pape exhorte à continuer et à propager, non pour des raisons critiques ou philologiques, mais pour des motifs d'uniformité, la prononciation « romaine » du latin en usage dans la liturgie. Il me semble que ce document a sa valeur, même pour le langage qu'il faudra employer lors du futur Concile œcuménique : pour des raisons d'uniformité et de commodité, il sera opportun que tous les Pères du Concile s'en tiennent à la prononciation dite « romaine » du latin. Il est certain aussi que maintes difficultés persisteront pour l'auditoire, étant donné que la prononciation « romaine » elle-même a un son bien différent sur les lèvres d'un Italien, d'un Espagnol, d'un Allemand, d'un Anglo-Saxon. Mais on pourra également obvier à cette difficulté, en distribuant au préalable aux membres de la vaste assemblée le texte des différents discours déjà dactylographiés ou imprimés, de manière que chacun puisse suivre, non seulement oralement, mais encore par écrit, le discours de l'orateur.

En outre, afin que le service de presse puisse fonctionner de manière opportune, en temps voulu, il faudra qu'un groupe suffisant de latinistes compétents, suivant attentivement les discussions des Pères du Concile, en rédige, non seulement un sommaire exact en latin, mais encore une traduction précise dans les différentes langues modernes, traduction qui pourra être distribuée aux divers représentants de la presse, afin d'empêcher qu'ils recourent à d'autres sources d'information qui pourraient être inexactes ou imprécises.

La seconde question

Si, en répondant à la première question, j'ai cru nécessaire de suivre des critères très larges, car je les considère comme opportuns pour des raisons pratiques, évidentes, en répondant par contre à la seconde question, c'est-à-dire, en quel latin devront être rédigés les documents et les actes du Concile, je crois, au contraire, devoir être plutôt sévère, attendu qu'il ne me paraît pas qu'on doive reléguer dans l'oubli les nobles traditions de latinité classique, en honneur auprès de la Curie romaine, depuis l'époque de nos meilleurs humanistes, et qui furent ensuite reprises avec une nouvelle vigueur par Léon XIII et par les Souverains Pontifes qui lui succédèrent.

Si, en lisant les Actes du Concile de Trente et ceux du Concile du Vatican, on ne retrouve pas la langue même de Cicéron, on sent pourtant un latin honorable, clair et non privé d'élégance. Il y eut toujours, sinon d'excellents, du moins de bons latinistes pour rédiger ces documents ; c'est pourquoi, il en résulta une rédaction qui, tout en ne prétendant pas être

académico-littéraire, fut cependant digne de ces deux grandes assemblées de l'Eglise universelle.

Si nous ouvrons ensuite ce livre d'or, édité par le Concile de Trente, qui s'intitule *Catechismus Romanus*, et dont la quatrième partie fut composée par le cardinal Giulio Pogiani, alors secrétaire pontifical, et dont les parties précédentes furent revues soigneusement par lui, nous sentons combien la langue classique de Rome s'harmonise parfaitement avec la pensée chrétienne et se prête, docile et souple — mais sans vains ornements littéraires, — à l'expression des nouvelles pensées et des nouveaux enseignements que le christianisme a apportés aux hommes.

Je sais bien qu'il y eut alors deux courants opposés parmi les écrivains latins du Pape. L'un, ayant pour chef de file Bembo, grand humaniste cicéronien mais paganisant, qui répugnait au bagage de mots chrétiens, absolument nécessaire pour exprimer les dogmes de notre foi, et qui, écrivant à son ami Jacopo Sadoleto (2), osait lui faire des reproches parce que, d'après lui, il perdait du temps à commenter les Epîtres de saint Paul en bourrant de termes chrétiens barbares la langue d'or de Cicéron. L'autre courant, ayant à sa tête le cardinal Sadoleto lui-même qui, bien que pur et élégant humaniste, ne rejetait pas ce trésor linguistique, grâce auquel les classiques chrétiens ont enrichi et ravivé l'antique langue de Rome. Evidemment, la ligne suivie par Sadoleto et continuée par un grand nombre de ses successeurs, est celle qu'il faut adopter encore aujourd'hui. Il est clair que ce n'est pas le cas d'appeler — par un faux amour de purisme et d'élégance classique — l'Eucharistie « *crustulum salvificum* » ni l'auguste Trinité « *triforme numen* », mais il n'est pas permis non plus de tomber dans un bas latin, qui est tout ce qu'on veut sauf du latin ; d'un latin qui sent l'italien, ou l'allemand, ou l'anglais... et présente l'image informe d'une tapisserie à l'envers.

Il faut se reprendre et revenir aux nobles traditions de nos humanistes les meilleurs et les plus équilibrés et à des temps plus rapprochés de nous, c'est-à-dire aux temps de Léon XIII, à ces secrétaires latins qui, comme Volpini, Nocella, Tarozzi, Angelini, Galli et d'autres, surent rédiger, dans une belle et digne forme classique, les plus importants documents, par lesquels le Souverain Pontife communique à l'épiscopat, au clergé et au peuple de l'univers catholique ses enseignements et ses exhortations, en qualité de Pasteur universel de l'Eglise. Tâche grave et délicate, qui requiert une grande et une longue préparation et de rares dons de culture, d'esprit et de cœur. Et c'est pourquoi aujourd'hui spécialement à l'approche du II[e] Concile du Vatican, il faut doubler les rangs des bons latinistes et leur donner une formation complète. Cette formation complète est de nos jours rendue plus difficile, non seulement par la nonchalance et l'esprit de facilité dont tout

(2) Sadolet, né à Modène en 1477, mourut à Rome en 1547, après avoir été évêque de Carpentras. (*N. D. L. R.*)

le monde se plaint, mais encore parce que le
termes techniques, accrus aujourd'hui pa
suite de l'énorme développement des science
positives et des nouveaux problèmes que l
pensée et la vie modernes posent sans répit
peuvent faire que *traduire* devienne *trahir*, e
engendrant des confusions, là même où la pré
cision et l'exactitude sont absolument néces
saires.

Naturellement, je n'entends donner aucun
valeur, sinon personnelle, aux pensées que j
viens de développer sur un thème si importan
et si délicat. Mais j'ai pleine confiance que l
latin, cette langue merveilleuse qui, au dir
de Pline l'Ancien « *tot populorum discorde*
ferasque linguas sermonis commercio con
traxit » ; cette langue qui, tout d'abord, ciment
l'union de tant de peuples dans le vast
ensemble de l'Empire romain, et qui, plus tard
par l'action de l'Eglise servit à unir fraterne
lement dans une grande famille, c'est-à-dir
dans la « *civitas christiana* », les peuples bar
bares faisant irruption de toutes parts, pourr
servir à nouveau de puissant instrument d
communication durant le futur Concile œcu
ménique et être, non seulement un lien d'unit
dans l'Eglise, mais encore un lien d'unio
entre les peuples.

Grâce aussi à ce lien d'unité linguistiqu
apparaîtra aux yeux de tous les peuples divisé
par tant d'idéologies, tant de conflits, tan
d'idiomes, la supériorité de Rome, dont Ovid
a dit déjà :

« *Gentibus est aliis tellus data limine certo*
Romanae spatium est urbis et orbis idem.
(*Fast.*, II, 683, 684.)

— *Le Phénomène des sectes au* XX[e] *siècle*, par MAURIC
COLINON (un vol. de 122 pages) — *La Superstition*
ersatz de foi, par JEAN MELLOT (un vol. de 120 pages
Prix de chaque vol. : 350 francs.

Maurice Colinon nous présente d'abord les *Sect*
d'origine protestante (et on comprend que l'auteu
se borne aux principales, rien qu'en Amérique d
Nord on en compte plus de deux cent cinquante !
Bossuet reprenait l'*Histoire des variations prote*
tantes !...), celles qui sont plus répandues en Franc
qui ne se confondent pas avec les grandes confession
protestantes historiques, comme les luthériens et l
calvinistes. A côté, il y a la prolifération des *sect*
guérisseuses, qui nous montre à quel point l'élo
gnement de la religion aboutit à une crédulité san
bornes. Se classent évidemment à part les « diss
dences » catholiques. L'auteur en étudie quelque
unes : Petite Eglise, Vieux Catholiques, Eglise cath
lique française, Eglise catholique et apostolique
France, Eglise catholique, apostolique et gallican
Eglise catholique libérale et Eglise catholique orth
doxe occidentale. Mais pourquoi ces sectes arrive
à prendre racine — au moins pour un temps —
France ? L'auteur cherche une réponse à cette que
tion dans un dernier chapitre. On pourrait établ
un lien entre les sectes guérisseuses et la pratiq
de la superstition. C'est pourquoi nous signalo
l'ouvrage de Jean Mellot, qui nous fait une étude
où les pages savoureuses ne manquent pas — de
phénomène qu'est la superstition. Oui, dans not
siècle qui se réclame si fort de la science, mag
sorcellerie, divination sont florissantes. L'auteur no
avec raison : *ersatz de foi*. Certes des survivanc
païennes expliquent bien des choses en matière
superstition. Mais il y a aussi le fait que la scien
n'explique pas tout, et que lorsque l'homme tour
le dos à la vérité révélée, il donne dans toutes l
erreurs... où les charlatans ont beau jeu. Ces pag
montrent l'étendue du mal qu'on pourrait croire cel
des siècles d'*obscurantisme*..., où tout de même
distinguait la foi authentique de l'Eglise des abe
rations de la superstition.

Allocution de S. Em. le cardinal Gerlier au Congrès du Centre français du patronat chrétien

Le Centre français du patronat chrétien a tenu ses assises nationales à Lyon du 25 au 27 mars dernier. Au cours de la messe qui a rassemblé les congressistes à Fourvière, S. Em. le cardinal Gerlier leur a adressé une allocution dans laquelle, après avoir évoqué le souvenir de Joseph Zamanski et d'Emile Dognin, ainsi que le premier congrès tenu à Lyon en 1930, *il a développé les deux points suivants relatifs à la doctrine sociale de l'Eglise, esprit et vie* (1) *:*

A. — *La doctrine sociale de l'Eglise est un esprit.*

C'est cet esprit qui va définir l'attitude du chrétien chef d'entreprise et orienter ses choix.

I. — LE CHRÉTIEN CHEF D'ENTREPRISE EST UN TYPE SPÉCIFIQUE D'HOMME.

Chacune de ses actions est porteuse d'un double message ; c'est le chrétien qui agit en chef d'entreprise — et le chef d'entreprise qui agit en chrétien.

Il n'a donc pas à chercher sa sanctification dans une sorte d'aliénation spirituelle, qui le rendrait étranger, en tant que chrétien, à l'édification de la cité temporelle. Il doit faire de l'éternel avec le temporel.

Présent au monde, intégré au monde, le chrétien chef d'entreprise doit voir dans la technique et les affaires le lieu de son devoir d'état, le matériau de sa vie chrétienne, la condition de son efficacité apostolique et le moyen de son épanouissement spirituel.

Sa situation privilégiée fait de lui un témoin exemplaire, et c'est en cela que consiste la grandeur du chrétien chef d'entreprise.

Grandeur fragile et menacée.

Le patron, a-t-on dit, est un homme seul. Il le serait, sans l'Eglise. Mais l'Eglise sait que sa situation, en tant que chrétien, est particulièrement difficile. Elle connaît les problèmes qu'il a à affronter, les dangers qui le menacent, les déviations qui le sollicitent. Sans empiéter sur un domaine qui n'est pas le sien, et le laissant pleinement libre de décider de ses options temporelles, l'Eglise va s'attacher à former sa conscience, en éclairant pour lui toutes les routes sur lesquelles il s'engage souverainement.

II. — CETTE ORIENTATION ET CES DIRECTIVES SONT PARTICULIÈREMENT NÉCESSAIRES AUJOURD'HUI :

a) Parce qu'au regard des deux grands régimes économiques qui se partagent le monde, les chefs d'entreprise doivent disposer d'une règle de pensée et d'action.

Voici en face d'eux :

— D'une part, « *un capitalisme* qui n'est pas à condamner en lui-même et dont la constitution n'est pas mauvaise (Pie XI, *Q. A.*), mais dont certaines conséquences, comme le libéralisme économique, ont vicié le fonctionnement et l'évolution aboutissant à l'injustice et à la négation du droit naturel » (Pie XI, *D. A.*) ;

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 1er avril 1960.

— D'autre part, un *communisme « intrinsèquement pervers »* dans ses principes, ses méthodes et ses conséquences (*Saint-Office, 1er juillet* 1949), même s'il arrive que, sur certains points précis, une sorte de coopération puisse provisoirement s'établir avec tel ou tel de ses membres.

Le chrétien chef d'entreprise n'échappera aux erreurs d'un système que pour tomber dans les mensonges de l'autre, s'il n'est éclairé par la doctrine sociale de l'Eglise, qui, « *en dehors et au-dessus des différents régimes, apparaît comme étant la seule qui puisse porter remède aux maux qui se sont si largement accrus et répandus* ». (PIE XII, *M. N.*)

b) Mais l'attitude de refus ne suffit pas : il y a la légitimité des tâches de la terre. Le temporel est « *cette réalité blessée qu'il faut aimer d'un amour rédempteur* ». (J. MOUROUX.)

L'Eglise a le sens du bien commun, qui est réussite et épanouissement de l'homme total. Elle engage les chrétiens à croître et à posséder la terre dans l'optimisme fondé sur la foi.

Elle apprécie les justes efforts de la vraie civilisation et du progrès bien compris. Elle ne pense pas que ses fils sont moins chrétiens en étant plus hommes. C'est sur nos œuvres effectives et réelles que le Christ nous jugera. (Card. SUHARD.)

Mais, pour de multiples raisons, il importe que le chef d'entreprise chrétien soit fortement ancré et soutenu par des définitions dogmatiques, des précisions doctrinales, des directives morales, des suggestions positives et des conseils prudentiels. Alors les efforts faits en vue de l'homme ne seront pas pour lui la cause de nouveaux asservissements.

B. — *La doctrine sociale de l'Eglise est aussi une vie.*

Tout cela demeurerait insuffisant si les immenses efforts d'information, de connaissance, d'éducation, ne débouchaient pas sur la vie.

La doctrine sociale de l'Eglise n'est pas une problématique du devenir chrétien, mais une dynamique de la vraie charité. Elle doit donc évoluer, elle aussi, avec l'histoire.

Il ne faut pas que les directives de l'Eglise en matière sociale demeurent une sorte de code idéal auquel des chefs d'entreprise chrétienne ne donneront qu'un salut de principe.

Ce qui est exigeant demeure applicable... Sur tous les domaines où s'exerce l'activité d'un chef d'entreprise, l'Eglise, par sa doctrine, a porté des jugements précis, indiqué les options souhaitables, tracé les voies de recherche.

Un chef d'entreprise n'a droit au titre de chrétien que s'il connaît ces exigences et s'il les applique. Ce n'est pas tout : étant d'Eglise lui-même, il est, pour une part, responsable de ses progrès. Il doit s'ouvrir aux sollicitations du monde, aller au delà de ce qui est déjà acquis, ne jamais considérer que l'effort accompli est suffisant, mais tendre avec passion *vers des formes encore inédites* de la justice et de la charité.

En d'autres termes, la conception chrétienne de l'entreprise exige qu'on y insère les principes dont l'Eglise est la gardienne et qu'on sente au même

degré la nécessité d'y introduire ce que réclame le caractère humain des relations que l'entreprise établit. Que de catastrophes sociales sont issues de l'oubli de ces deux pensées essentielles.

Son Eminence traite alors le problème de la délégation des pouvoirs, source de coopération. Elle se justifie par l'impossibilité où se trouve le chef d'entreprise moderne d'exercer pleinement et efficacement l'ensemble de ses fonctions.

Pour des chrétiens, il est encore d'autres motifs à cette délégation de pouvoirs : possibilité donnée aux cadres de prendre des initiatives, associations des ouvriers aux décisions concernant leur trava structuration nouvelle de l'entreprise.

Que Dieu vous aide, Messieurs, conclut le ca dinal, à faire de ce Congrès... le principe d'u action toujours plus ferme et courageuse dans u société où vous courez le risque de n'être pas to jours compris, mais où votre honneur sera d'avo été les pionniers vaillants des vérités qui cond tionnent un authentique progrès social dans la ju tice et dans la charité.

Amen.

L'évangélisation des milieux de production

Conférence du R. P. *Loew*

Au cours de ces mêmes assises, le 25 *mars, le R. P. Jacques Loew, O. P., de la Mission ouvrière Saints-Pierre et Paul* (1), *a prononcé sur ce thème une conférence très remarquée. En voici le texte, tel qu'il a été publié dans le numéro spécial de* Professions (15 *juin* 1960), *consacré aux assises nationales du C. F. P. C., avec les résumés de certains passages que l'organe du Centre chrétien des patrons et dirigeants d'entreprise français a dû faire en raison du manque de place :*

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

Je voudrais vraiment vous parler, si j'ose dire, d'homme à homme et de frère à frère pour vous dire comment, à travers l'expérience des années, je vois l'évangélisation des milieux de production.

En lisant le programme de travail 1959-1960 du C. F. P. C., j'en ai admiré la première page : « Directives générales : *La mission du C. F. P. C. est tributaire de trois données fondamentales : la doctrine sociale de l'Eglise, les événements, les hommes.* »

La doctrine sociale de l'Eglise, que pourrait-on y ajouter ?

Les événements ? Vous les connaissez, vous les vivez.

Mais la troisième partie, les hommes. C'est dans cette troisième partie, en m'efforçant de voir avec vous quelle est la grandeur de l'enjeu et celle du combat que vous avez à mener, que je vais essayer de situer mon exposé.

UN TÉMOIGNAGE

C'est un témoignage que je pourrai vous apporter, témoignage qui est aussi un examen de conscience, et presque une confession de ce que, pendant queques années passées sur les quais de Marseille, j'ai pu saisir, mais en étant placé de l'autre côté de la profession, à la base même.

Vous sentez bien que je ne viens pas vous apporter les revendications mêmes de la base. Je viens simplement vous apporter un cri d'amitié. Je sais très bien toutes les difficultés qui peuvent assaillir un chef d'entreprise, les problèmes du Marché commun, les obstacles administratifs, économiques et humains que vous rencontrez. Je sais que beaucoup de choses sont très faciles dire, mais très difficiles à faire.

Ma plus sûre constatation de ces années pa sées au milieu des dockers de Marseille est qu' sachant écouter le plus petit, le plus inculte, se mettant à son école, on découvre des pépit d'or. Quand les pauvres sont évangélisés, l pauvres deviennent les premiers évangélisateu de ceux qui portent l'Evangile.

Avant d'aborder ces ouvriers, ces dockers Marseille, ces Arméniens, ces Grecs, ces Malta ces Nord-Africains, il me semblait, à trente-tro ans, avoir fait mes humanités ; j'avais suivi lycée, fait du latin, du grec, j'avais même fa du droit. Il me semblait vraiment connaître l hommes. Puis à vingt-cinq ans, découvrant Di — ou plutôt Dieu se faisant découvrir à moi, j'avais recommencé non plus les humanit latines et grecques, mais les humanités religieus et j'avais découvert les grands saints, sai Thomas d'Aquin, saint Augustin, et tous l grands génies de la pensée de l'Eglise.

Eh bien ! je puis dire que l'homme de not temps, l'homme concret, non pas l'*homo sapien* ou l'*homo economicus*, ou l'*homo faber*, ma l'homme réel, ce sont ces dockers, ces Arménien ces Maltais, qui m'ont fait comprendre ce qu était. En écoutant plus petit que nous, nous po vons trouver ces merveilles de vérité.

L'INSÉCURITÉ DU MONDE OUVRIER

La première caractéristique de ce monde d travailleurs et qui, malgré de réels changement reste encore vraie pour beaucoup, était l'ins curité des hommes.

A cette époque, l'embauche était de quat heures. Au bout de quatre heures, s'il pleuvait, chef d'équipe pouvait vous dire : « A la soupe Mais on n'avait même pas gagné une soupe, se lement la moitié d'une, car on n'avait travail qu'une demi-journée. Dans cette profession docker, il n'y avait ni sécurité ni organisation s'il pleuvait, si les bateaux n'étaient pas arrivé le docker n'était pas embauché ; les entrepris pouvaient vivre parce que le lendemain, quan il y aurait plus de travail, elles embaucheraie deux fois plus d'hommes.

A l'école de ces petits, je découvrais que prolétariat était comme quelqu'un qui ferait voyage de la vie dans une voiture n'ayant pa de roue de secours.

(1) *Cf. D. C.*, n° 1301 du 12 avril 1959, col. 493.

J'avais eu un jour la vision claire de cette condition en lisant dans le journal : « Un docker tombe de sa baraque et se tue. »

Allant voir sur place, je vis que cette baraque était construite au bout d'un mur de soutènement, sur un emplacement un peu plus large, et que pour y accéder il fallait marcher sur la crête du mur ; ce qui n'aurait été qu'un simple faux pas sur un chemin ordinaire entraînait ici la culbute, la dégringolade et la mort.

Il me semblait trouver là comme le symbole de ces vies où tout était calculé tellement juste, que le moindre faux pas, la moindre erreur, la moindre bêtise même, le moindre vol, la moindre saoulerie risquerait d'être la culbute dont on ne pouvait pas se relever.

Ainsi pesaient ces questions sur mes camarades : « Que fera-t-on demain ? Les salaires seront-ils maintenus ? Va-t-on débaucher ? »

Il en était de même lorsqu'une nouvelle machine était installée dans des entreprises de la ville et que l'on voyait que des hommes seraient de trop. On avait raison évidemment d'installer des machines. Je pense toujours, cependant, à l'un de mes camarades, à un jeune garçon converti profondément ainsi que sa femme, et qui depuis des années avait un travail dans une savonnerie et gagnait bien sa vie ; arrive une nouvelle machine automatique : le voici à la traîne ; il cherche du travail à droite, à gauche. On a vu à partir de ce jour ce qu'était un homme à la dérive ; ne trouvant plus de travail, ou seulement un travail payé à un taux très inférieur à ce qu'il gagnait dans cette savonnerie où il était spécialisé, le voilà qui essaie de trafiquer d'argent, de femmes et de tout, comme il pouvait. Sa femme était excédée et désespérée de la vie qu'il menait.

Ce ménage qui s'était honnêtement organisé dégringolait complètement à partir du jour où cet homme s'était trouvé — même avec certaines ressources réduites — changer de métier.

Voilà des faits comme on en voyait en regardant les choses depuis la base. Je voudrais attirer votre attention sur ce point que nous ne devons pas accepter de tels faits, et la situation qui les engendre, comme inévitables. Pendant des années, la direction du Syndicat des dockers aussi bien que les entreprises ont semblé penser que le métier de docker était atteint par une fatalité : la navigation étant irrégulière, il arrivait qu'un jour on travaille, qu'un autre jour on ne travaille pas.

Mais en réalité tout était venu du changement d'organisation de la profession.

Histoire d'une profession

En 1860, le portefaix n'était pas un salarié ; il était l'élite ouvrière du port, c'était un associé.

Le P. Loew explique que le portefaix était rétribué en parts de cales de navire déchargées, non au temps, mais au travail fait.

Il s'agissait d'une véritable profession qui, à l'époque, en 1860, avait organisé un prélèvement de 2 % sur les parts ; les portefaix avaient l'équivalent actuel de la Sécurité sociale, les soins médicaux gratuits, les produits pharmaceutiques gratuits, 300 francs au moment du décès pour vous payer un enterrement. Et 300 francs en 1860 représentaient au moins quatre ou cinq curés derrière le corbillard, prêts à vous rendre tous les honneurs auxquels vous aviez droit ! Ils avaient aussi une retraite.

L'ensemble du système avait pour son administration un secrétaire et un garçon de courses, le reste étant assuré par des anciens de la profession.

Me demandant comment ces hommes, dont la profession avait atteint un tel degré de perfection, étaient tombés si bas, je voyais se dérouler le drame de soixante ou quatre-vingt-dix années de la vie du port de Marseille. J'en parle sans blâme ni amertume ; il s'agit seulement de regarder des faits.

Arrive, en même temps que les chemins de fer P. L. M., une grande Compagnie. Cette Compagnie déclare que les portefaix n'auraient plus le monopole du travail sur les quais. Elle ne voulait plus passer par eux, mais voulait l'embauche libre sur le quai libre, et pouvoir engager qui elle voulait, quand elle voulait, à sa guise.

Les conséquences du capitalisme libéral

Un procès s'engage entre les portefaix qui disent à la Compagnie : « Vous devez passer par nous » et la Compagnie qui dit : « Je veux embaucher qui je veux ». Les tribunaux donnent raison à la Compagnie. On était dans la grande époque du capitalisme libéral, en 1860.

Les portefaix ont perdu leur monopole. On commença d'ailleurs par les embaucher. Ils étaient une bonne main-d'œuvre, solide, forte, sachant bien son métier. Ils sont devenus des salariés et ont gagné de bons salaires. Mais à ce moment, les paysans des Basses-Alpes et de la Durance, qui gagnaient mal leur vie sur une terre ingrate, se sont dits : « Puisqu'on gagne 20 ou 25 sous par jour sur les quais de Marseille, allons-y. » Le travail était libre ; n'importe qui pouvait s'embaucher. Ce fut un afflux de population.

Au bout d'un certain temps, il y eut trop de monde. Ne travaillant plus que trois, quatre ou cinq jours par semaine, on fit grève pour obtenir une augmentation de salaires. On obtint cette augmentation. Mais alors les Italiens du Piémont se dirent : « Voilà qu'on gagne 30 sous par jour sur les quais de Marseille ; il faut y aller. » Nouvel afflux de population, nouveau déséquilibre, nouvelles grèves, nouvelles augmentations de salaires.

Puis les Italiens de Naples, de Varletta, puis les Maltais, puis les Arméniens, puis les Grecs, puis les Nord-Africains sont venus à Marseille. Marseille est devenue comme une espèce d'immense nasse attrapant le poisson humain venu des quatre coins de la Méditerranée, mais incapable de le faire vivre une fois qu'elle l'a pris.

Chose plus grave : c'était toujours la dernière couche nouvellement arrivée qui était embauchée de préférence, parce que les hommes venant de leur campagne étaient sobres, peu exigeants, peu revendicateurs et souvent plus forts même que ceux qui, depuis dix ans, avaient été abîmés par l'alcool, les filles du Vieux Port. Les nouveaux arrivés pouvaient écrire chez eux en disant : « J'ai trouvé du travail, il suffit d'arriver. » Mais pendant ce temps croupissaient ceux qui étaient là depuis cinq ou dix ans.

C'est ainsi que cette profession, si magnifique et si bien organisée en 1860, était tombée si bas en 1930 et 1940.

L'EFFORT DE REDRESSEMENT ET LE RELÈVEMENT DES DOCKERS

Alors — je vous cite ce fait parce que c'est une grande leçon d'espérance, — il s'est trouvé à un moment donné un petit groupe d'hommes qui n'a pas accepté cette situation. C'était devenu comme une vérité première, admise aussi bien par le Syndicat que par la Chambre de commerce, que l'on ne pouvait pas régler le travail des dockers ; leur métier était instable par définition. Ce petit groupe d'hommes a dit : « Non, il n'est pas possible que cela dure, il faut que l'on trouve une solution. » Finalement, à force d'études, parce qu'on s'est réellement attaqué au problème, une loi a été votée en 1947, instituant un salaire de garantie pour les dockers. C'était déjà une belle sécurité.

Mais surtout, à partir du jour où la profession a été organisée, où l'on a eu droit à une indemnité de chômage substantielle quand on ne travaillait pas, il a bien fallu dire quels étaient ceux qui y avaient droit et fixer le nombre des dockers au chiffre correspondant aux besoins réels du port. De la sorte, depuis 1947, on a vu cette profession se relever peu à peu.

Quand maintenant une femme dit à sa voisine, dans les épiceries de Marseille : « Qu'est-ce qu'il fait votre mari ? » et que l'autre répond : « Il est docker », on entend comme réplique : « Ah, ça, c'est un bon métier ! » Pourquoi ? Parce qu'un petit groupe d'hommes n'a pas accepté une fausse fatalité et a trouvé les moyens d'en sortir.

Il me semble que cet exemple est un symbole de ce que vous venez faire ici dans vos assises nationales. Ce groupe d'hommes était une très petite minorité à Marseille. Vous êtes peut-être une petite minorité par rapport à toute la France. Mais si vous n'acceptez pas un certain nombre de choses qui sont considérées par les autres comme inévitables, si vous les étudiez — et vous saurez les étudier, — vous arriverez à remettre de l'ordre dans les professions même qui semblaient vouées, par une espèce de fatalité, au désordre et au malheur.

Voilà donc une première série de faits que l'on avait sous les yeux, quand on vivait avec ces hommes et avec ces femmes.

LES EFFETS DU MODE DE CALCUL DES SALAIRES

Un autre point dont je voudrais vous parler, même s'il est difficile et soulève des discussions, est celui des conditions même de travail et de salaires.

Quittons les quais de Marseille et allons dans des usines suisses. Quel contraste ! Elles sont magnifiques, lumineuses, confortables, climatisées.

Mais, dans ces bâtiments modèles, le travail est rétribué aux pièces avec des systèmes de primes. Si la misère et l'insécurité peuvent abîmer l'homme profondément, certains modes de salaires, quand ils sont mal étudiés et mal calculés, peuvent l'abîmer tout autant.

Ils risquent de blesser profondément l'homme et plus profondément encore la femme, quand il s'agit de travaux féminins.

Lorsque l'homme est uniquement polarisé par la vitesse, et pense seulement au fil qu'il lui faut prendre, à la soudure qu'il lui faut faire ; quand il n'a plus le temps de penser à la fatigue qu'on ressent dans le dos, à la poussière qu'on a dans l'œil, aux jambes qu'on a à dégourdir, cela crée une psychose continuelle qui pousse à faire des calculs : « Combien de temps ai-je économisé Est-ce que j'arriverai à faire 10, 20, 30 % boni ? » Sans le vouloir, on est pris dans mécanisme où tout se traduit en temps, un méc nisme matérialisant par lui-même.

A ce moment-là trotte sans cesse dans l'espr cette idée : gagner. Cela provoque une espè d'excitation physique : on se jalouse, on surveil la « copine », qui a une meilleure caisse à faire ce sera plus facile pour elle, elle aura un meille rendement, aussi on ne l'aidera pas pour dépanner, et s'il arrive un accroc, tant pis po elle, elle ne l'aura pas volé, etc.

De certains modes de salaires peuvent naît une mentalité quantitative et un matérialisme pl démolisseurs que la misère. Il est très difficile s'en rendre compte quand on n'est pas soi-mêm plongé dans l'ambiance du travail à faire.

DIFFICULTÉ A SAISIR LE PROBLÈME DU DEHORS

Un des grands dirigeants du port de Marseill un technicien qui est pour moi un ami, faisait temps en temps, comme il se doit, la tournée port, et en particulier la visite du hangar où l'o déchargeait les bananes. On mettait vingt heur autrefois pour décharger un bananier ; le tem s'est réduit peu à peu à quinze heures, dou heures, dix heures et enfin huit heures, grâce à d rendements très améliorés.

Ce technicien considérait ce résultat brillant av une certaine fierté. On avait inventé un système sacs et de norias. Sans arrêt, les régimes de banan montaient dans la cale et descendaient sur le qua il n'y avait même plus le temps mort du mouveme de la grue. Il fallait un homme au bas de la nor pour prendre le régime de bananes pesant 20 à 30 kilos et le mettre sur le chariot qui l'empo terait ; mon ami avait toujours vu ce poste de tr vail qui ne lui avait jamais posé de problème.

Un jour, il se trouve que l'homme au bas la noria, c'était moi ; comme il me connaissa m'aimait bien, que j'étais même le parrain d'u de ses filles, il s'est mis pour la première fo à regarder. Pour la première fois, il s'est inte rogé sur le geste de prendre le régime de banan et de le mettre sur le chariot sans arrêt, de faç ininterrompue, sans remplaçant, même si on ava un petit besoin à effectuer.

Parce que je n'étais pas le docker anonyme, s'est demandé vraiment ce que pouvait représent ce travail ? Il m'a dit plus tard que, le soir mêm il racontait le fait à sa famille dont les membr se mirent tous à prendre des régimes de banan imaginaires à la sortie de la noria pour les plac dans le chariot qui les emporterait.

Je crois que si l'on n'est passé par le bas l'échelle, si on n'a pas été au pied de la nor il y a des choses que l'on n'arrive pas à vo eût-on la meilleure volonté du monde.

⁂

Les hommes arrivent encore à se sortir de c cadences de travail, de ces abus de vitesse ; savent être un peu paresseux, ralentir la caden au bout d'un moment.

Mais les femmes se laissent prendre à to coup ; elles font comme ces chevaux de cour qui veulent dépasser le cheval d'à côté et arrive à un degré de fatigue nerveuse et de surmena qui amène souvent des crises de larmes.

Nous pouvons nous-mêmes comprendre cet

psychologie le jour où nous essayons de prendre un train et n'avons que deux ou trois minutes de marge. Nous sommes dans l'autobus et l'autobus n'avance pas. En voyant se succéder un encombrement, un agent qui n'y comprend rien et l'arrivée du feu rouge, vous avez beau être un homme de Dieu, une femme de Dieu, il vous monte à la tête et à la bouche des mots qui ne sont pas des prières.

Si vous pensez qu'une vie entière peut être marquée par la vitesse, que tous les incidents vont s'y régler à travers des questions de temps, vous comprendrez que cela crée dans l'homme, et plus encore dans la femme, une nervosité chronique dont ils ne sortent plus.

Il s'y ajoute le drame de l'âge, car on devient vite vieux dans les courses de vitesse. Un ouvrier soudeur, à quarante-cinq ans, sent qu'il est déjà vieux, parce que, la soudure étant payée au mètre, les jeunes vont plus vite que lui : plus dégourdis, ils savent mieux prendre telle ou telle position pour souder les tôles de navire ; à quarante-cinq ans, il est déjà en dégringolade.

Je sais que ce n'est pas partout pareil, je suis même sûr que dans certaines de vos entreprises, il n'en est pas ainsi ; mais je crois que nous ne pouvons pas accepter que ces primes de vitesse soient fixées d'une manière trop unilatérale. Or, vous savez que dans beaucoup d'entreprises, c'est simplement sur la décision d'un chronométreur qu'un forfait est fixé.

❊

(Le P. Loew donne deux exemples de ces vitesses excessives, cause de tension nerveuse extrême, de destruction de la conscience professionnelle :

— Dans une usine d'anchois, le nombre excessif de caisses à garnir en une journée, au prix d'une fatigue conduisant aux crises de larmes.

— Dans une chocolaterie suisse, l'histoire des lapins en chocolat que le bureau de fabrication exigeait de sortir à une cadence finalement avantageuse pour le rendement, mais entraînant un nombre de casses élevé et un risque accru d'accidents du travail.

Ces faits, exposés dans leur détail, témoignent d'un état grave d'obsession de la vitesse et d'usure nerveuse chez les ouvrières.)

Le regard de l'homme sur son travail

Je crois qu'il est terrible de n'avoir plus le temps de s'arrêter un peu pour regarder le travail que l'on a fait et que notre travail ne soit plus un objet de contemplation. Même un docker, quand il a bâti une belle pile de sacs bien alignés et peut se reculer pour la regarder, voit qu'il participe à un travail créateur. Je pense qu'il faudrait que, dans le temps de travail lui-même, soit prévu le temps de contemplation du travail que l'on a fait. Bien sûr, il ne faut pas exagérer et contempler trop longtemps ; mais il faut quand même que cela puisse être prévu et qu'on ne soit pas uniquement à la course de vitesse pendant huit ou dix heures.

Terrible aussi est l'ennui qui peut se dégager d'un travail monotone.

Il faut que nous fassions bien attention à ceci : selon l'endroit où l'on se trouve dans l'échelle du travail, l'achèvement de la création est plus ou moins facile et inégalement agréable.

L'intéressement n'est pas une question d'argent d'abord

Un mot du *Petit Larousse* me semble terrible ; c'est la définition qu'il donne du mot « intéresser » : « Faire entrer quelqu'un dans une affaire en lui attribuant une part de bénéfices. » Il faut certes essayer d'intéresser les gens à leur affaire et vous aurez raison si vous y travaillez. Mais faut-il le faire avec une mentalité quantitative ? N'y a-t-il pas d'autres moyens que financiers d'intéresser l'homme à son travail ? Des avantages substantiels sont utiles, mais il faut aussi et surtout que les gens se sentent « dans le coup ». Sans cela, on aura beau leur donner une prime, elle sera toujours insuffisante ; jamais ils ne seront intéressés à leur travail uniquement par une question d'argent.

Ce n'est pas au seul bureau d'études à être intelligent ; il faut qu'à tous les échelons l'homme puisse trouver quelque chose qui lui permette vraiment de s'intéresser à son travail, de le contempler, d'en faire une œuvre humaine et pas seulement un moyen de gagner sa vie.

Le role capital de la maitrise

Un autre point important est le rôle des chefs intermédiaires et des cadres subalternes ; vous le savez mieux que moi. Vous en souffrez souvent vous-mêmes profondément. Combien ces hommes rendent-ils difficile l'intérêt du travail ! « Tu n'as qu'à la boucler, cherche pas à comprendre... On te paie ? Fais ce qu'on te dit, ne va pas chercher plus loin. »

Il semble que le chef intermédiaire, contremaître, chef d'équipe, ne soit qu'un homme à sens unique : il apparaît, aux yeux de l'ouvrier au moins, comme toujours chargé de faire descendre ce que dit le patron, jamais de faire remonter de la base au patron, au directeur, ou à l'ingénieur, l'information sur ce qui ne va pas.

Quand je demandais à quelques amis, qui ne sont pas des gens spécialement aigris, ce qu'ils pensaient de leur chef d'équipe, l'un me disait : « Avant de dire bonjour, déjà il gueule ! » Il est sûr que cela ne rend pas les relations très faciles.

Quand quelque chose ne va pas, quand un forfait demanderait à être neutralisé pendant quelque temps parce que le magasin d'approvisionnement n'a pas fourni ce qu'il fallait, on a l'impression que le contremaître dit simplement à l'ouvrier : « Ne dis rien, tu ferais eng... le magasinier ; tais-toi, va-t'en, et demain tu t'arrangeras en travaillant un peu plus vite. » On a le sentiment que ce contremaître n'est jamais quelqu'un à qui le patron a dit une bonne fois : « Dites-moi ce qui ne va pas à la base : je veux le savoir ; je veux que vous me le disiez. »

Cela est l'un des points les plus difficiles, mais les plus essentiels ; il faut que le contremaître soit l'homme des deux côtés, aussi capable de dire à son chef d'entreprise ce qui ne va pas à tel échelon que de dire à un ouvrier ce qu'il doit faire.

Je me permets de vous dire cela, car c'est mon professeur de théologie qui me l'a enseigné. Cet homme, qui a une grande réputation en France, nous a toujours expliqué que même dans la vie religieuse, le rôle du chef intermédiaire est d'appliquer les ordres d'en haut, sans avoir pourtant à les exécuter d'une manière mécanique.

Il faudrait que nous apprenions à nos contremaîtres que leur rôle est, bien sûr, d'appliquer ce que dit la direction, mais avec un certain jeu ; ils doivent mettre en œuvre ce que la direction a dit,

mais compte tenu des circonstances, compte tenu des hommes.

Les chefs d'équipe ne doivent pas être comme une espèce de matelas insonore organisé autour de la direction, mais comme le haut-parleur de la base vers la direction.

Il y a autre chose : l'homme ne vit pas seulement de pain ; il a des besoins d'affection, de tendresse, de considération. Quand un homme cesse d'être considéré, il risque de tomber vraiment très bas.

La considération

Où l'homme trouve-t-il la considération ? A l'usine ? A la maison ? La femme ne regarde souvent l'homme que comme une machine à ramener une enveloppe au bout de la semaine ou de la quinzaine ; l'homme risque de ne regarder sa femme que comme une machine à rincer la vaisselle ou à faire la lessive.

L'endroit où l'homme est considéré, je l'ai vu un certain jour où, avec des copains, après avoir mangé à la cantine, nous sommes allés dans un petit bar de Marseille, le bar « Gaby », qui est sur la Joliette. Alors que tout le reste du temps nous étions perdus dans un grand anonymat, en entrant dans ce bar, j'étais amené à penser — ce n'était pas un blasphème — au Bon Pasteur qui connaît ses brebis par leur nom. La patronne du « bistrot » connaissait toutes les brebis qui venaient à l'abreuvoir par leur nom et même leur surnom : « Oh ! c'est Auguste, hé, Ch'timi ! » Elle savait vraiment à qui elle avait affaire. Au contact de cette femme, au contact de la petite serveuse qui savait dire un mot aimable, je voyais tomber du visage de mes camarades leur masque d'anonymat. On voyait paraître dans leur regard un besoin d'amitié, d'affection, de tendresse, choses dont ils avaient été véritablement sevrés.

Votre entreprise est-elle en bon état de navigabilité humaine ? Un nouveau type de « Bureau Veritas » a fonder ?

Voici maintenant une requête que je voudrais vous présenter, à vous patrons chrétiens.

Quand un navire va prendre la mer, il faut que le *Bureau Veritas* déclare effectivement qu'il peut naviguer, on sait que ce navire est en bon état.

Il faudrait que vous, patronat chrétien, lanciez un véritable *Bureau Veritas* pouvant reconnaître le bon état de navigabilité humaine de vos entreprises. Je vous demande là une chose difficile, non pas utopique, mais malaisée à réaliser. Ce n'est pas de l'organisation du travail, ni de la planification, ni de la productivité. Il s'agit d'être sûrs que dans l'entreprise même que vous conduisez, il n'y a pas quelque part un point faible ou un vice d'ordre humain ; comme dans un navire, un point faible dans la structure met le navire en mauvais état de navigabilité même si tout le reste de la structure est bon.

Il faudrait qu'un regard extérieur à votre maison, mais venant de vous cependant, parce que c'est vous qui l'aurez demandé, puisse dire, s'il y a lieu : « Ceci ne colle pas. »

Un bureau de ce genre pourrait vous parler directement, pourrait vous donner une espèce de label de qualité, mais pourrait aussi vous dire : « Non, ça ne va pas ; en conscience, je ne peux pas vous déclarer que votre usine est en bon état de navigabilité humaine sur tel ou tel point. »

S'il existe, dans votre entreprise, un service chargé des relations humaines, il faudrait, pou[r] que ces relations ne soient pas faussées, n[e] deviennent pas une arme plus ou moins secrè[te] vis-à-vis du syndicat, ne soient pas une maniè[re] d'endormir les travailleurs, il faudrait que que[l]qu'un ait mission de vous dire non seulemen[t] comment chaque soir pourraient sortir de vot[re] usine un plus grand nombre de produits bien fait[s] mais encore comment il faudrait s'y prendre pou[r] que, dans cette tâche même de production maté[-]rielle, les travailleurs eux-mêmes puissent deven[ir] véritablement heureux.

Je pense que cela ne peut se voir que par u[n] regard extérieur à l'entreprise, mais qui so[it] comme une partie du chef d'entreprise lui-mêm[e].

Urgence du problème

Le label de qualité fourni par cette espèce d[e] *Bureau Veritas* apparaît si nécessaire à l'entr[e]prise de celui qui s'appelle un patron chrétien[.] La situation actuelle est tragique ! Même quan[d] leur patron n'est pas chrétien, même lorsqu'il es[t] antichrétien, les ouvriers se figurent qu'il es[t] chrétien, par le seul fait qu'il est patron ; il semb[le] que tous les patrons, pour un ouvrier, soient de[s] chrétiens.

A fortiori, lorsque de fait le patron est un vér[i]table chrétien, ce patron doit-il être assuré qu'[il] n'existe pas, quelque part dans son entreprise, u[n] abus humain invraisemblable qui l'étonnera lu[i-]même quand on le lui aura dit.

Je suis certain que le jour où existerait vérita[-]blement, émanant de vous et de votre organisatio[n] une sorte de *Bureau Veritas* humain dans le[s] usines, un immense pas serait fait.

Mgr Garrone disait aux membres du C. F. P. C[.] de Toulouse : « La moindre vie chrétienne do[it] accepter ce que j'appellerai un certain excès, u[n] certain plus, quelque chose au delà de ce qui es[t] rigoureusement exigé ; dans une conscience chré[-]tienne, cette légère fissure est nécessaire, il fau[t] qu'on puisse tout le temps penser — si cela n'éta[it] pas, ce serait inquiétant — d'un patron chrétie[n] qu'il exagère. »

Eh bien ! essayez d'exagérer en mettant quelqu[e] chose de ce genre dans votre usine ; c'est par cel[a] même que l'Evangile pourra passer et que l'o[n] pourra comprendre dans les entreprises commen[t] les paroles que disait Pie XII sur la personn[e] humaine sont à la base de notre effort : « Voulez[-]vous, disait Pie XII, en 1942, que l'étoile de l[a] paix se lève et s'arrête sur la société ? De tou[t] votre pouvoir, travaillez à rendre à la personn[e] humaine cette dignité que Dieu lui a donné[e] à l'origine ; la raison d'être de la société, son bu[t] essentiel, c'est de conserver, de cultiver, de perfec[-]tionner la personne humaine. »

Dans cette lutte pour donner à vos entreprise[s] tout le sens de l'homme, il faut mettre le prix moins en argent qu'en volonté. Sinon nous n[e] pourrons pas parler d'évangélisation, et il y aur[a] toujours comme une espèce d'obstacle à l'Evangile[.]

***

Le P. Loew nous rappelle ensuite :

1° La nécessité d'une instante et continuell[e] prière de supplication, car Dieu seul peut change[r] le cœur des hommes ;

2° Le devoir pour les chrétiens de reproduire dans leur conduite, la conduite du Christ, en l[e] « mimant », selon le mot de saint Paul :

De même qu'un commerçant fait connaître se[s]

produits par des échantillons, de même nous devons être des échantillons du Christ.

3° *Le souci qui doit être le nôtre, le moment venu, de délivrer le message évangélique aux hommes.*

Les laïcs aussi ont mission de porter ce message au monde. C'est une œuvre d'Eglise. Elle est urgente, en face d'un athéisme militant qui veut détruire Dieu sous prétexte de libérer l'homme.

Si le Seigneur a voulu tailler sa vigne en émondant la branche des prêtres ouvriers, c'est pour que la sève passe plus largement par d'autres branches, celle des ouvriers chrétiens, celle des patrons chrétiens.

Il n'est pas demandé aux patrons de prêcher à leurs ouvriers. Mais les ouvriers doivent pouvoir trouver en face d'eux des hommes qui leur inspirent confiance, et avec qui, dans l'imitation commune du Christ, un travail véritable pourra être accompli en commun pour améliorer le sort des hommes dans les milieux de la production et permettre à l'Evangile de passer.

Les consignes missionnaires de la hiérarchie

Allocution de S. Exc. Mgr Guerry au XXXVe Conseil national de la J. O. C. F.

CHÈRES JOCISTES,

Nous sommes très heureux, Mgr Ménager et moi-même, de participer au XXXVe Conseil national de la J. O. C. F. Nous venons vous apporter ici l'assurance de la confiance de la hiérarchie en votre cher mouvement, de la sollicitude aussi et de l'intérêt avec lesquels la hiérarchie ne cesse de suivre l'action de la J. O. C. F. Enfin, nous vous apportons tous ses encouragements pour que le mouvement puisse continuer sa grande action à travers la France tout entière et bien au-delà des frontières de la France.

I. LES RAISONS DE NOTRE CONFIANCE EN LA J. O. C. F.

Pourquoi est-ce que nous aimons la J. O. C. ? Je vais vous le dire. D'abord parce que la J. O. C. F. a un *très grand idéal.* Un idéal de beauté, de noblesse, de dignité. Un idéal de justice et d'amour. Un idéal de fierté dans le témoignage rendu à Notre-Seigneur Jésus-Christ et dans l'attachement à l'Eglise. Un idéal de courage pour prendre des responsabilités et se donner tout entière aux autres. Pour tout cela, nous aimons la J. O. C. F.

Nous aimons la J. O. C. F. pour la valeur *éducatrice de sa méthode,* méthode qui a fait ses preuves. Elle part de l'observation, ce qui est une chose très rare. Elle apprend à ses membres à regarder, à voir, à observer, à fixer l'attention de l'esprit sur les réalités de la vie, sur les faits, pour les analyser, pour essayer de les comprendre, puis pour les juger, non pas simplement par des réactions sentimentales, mais à la lumière de la foi, de la doctrine de l'Eglise, de l'Evangile, afin d'aboutir à une conformité de l'âme de ses membres à l'âme de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin de les amener à penser comme Notre-Seigneur, avec Lui et par Lui, afin de connaître et d'aimer toujours mieux Notre-Seigneur et de le faire connaître et aimer toujours mieux par toutes les jeunes travailleuses.

Et nous aimons enfin la J. O. C. F. précisément *pour cet apostolat* qu'elle exerce non seulement auprès de ses membres, mais auprès de toutes les jeunes travailleuses auprès desquelles les militantes peuvent entrer en contact. Nous aimons ce mouvement qui a marqué dans la vie apostolique de l'Eglise un très grand tournant, qui a provoqué la création d'autres mouvements apostoliques dans les différents milieux de jeunes, ce mouvement apostolique qui a suscité à travers la France tout entière, dans la jeunesse ouvrière, d'admirables apôtres qui ont compris le sens de la vie, de la destinée humaine, qui ont découvert la joie du don et qui ne peuvent plus garder pour elles toutes ces richesses qu'elles ont découvert par le mouvement, mais qu'elles veulent pouvoir faire passer dans le cœur et dans la vie de toutes les jeunes travailleuses.

Et, de plus en plus, nous aimons la J. O. C. parce qu'elle *est présence de l'Eglise dans le monde ouvrier, dans les communautés naturelles,* comme on l'a si bien montré ce matin. C'est tout le passage de l'Eglise dans toute cette vie ouvrière dont on a dit depuis si longtemps qu'elle était coupée de l'Eglise. On ne pourra plus le dire parce qu'il y a, dans le monde ouvrier, une présence de la J. O. C, et de l'A. C. O. Notre-Seigneur Jésus-Christ et son Eglise sont représentés dans le monde ouvrier par des laïcs qui sont membres de l'Eglise, qui sont l'Eglise, pour employer l'expression même du Pape Pie XII, le grand Pape qui disait : « Vous, les laïcs, vous êtes l'Eglise, non seulement parce que vous êtes des baptisés et des confirmés, incorporés au Christ, mais parce que vous êtes reliés par vos mouvements apostoliques mandatés par la hiérarchie, à l'Eglise elle-même.

Voilà pourquoi, chères jocistes, nous aimons votre mouvement.

Pierrette Ferrières m'a demandé de vous dire quelques mots des consignes données par la dernière Assemblée plénière de l'Episcopat, en particulier sur l'idée missionnaire.

II. LES CONSIGNES DE LA HIÉRARCHIE SUR L'APOSTOLAT MISSIONNAIRE

Cette Assemblée plénière de l'Episcopat, la quatrième, a fait un grand pas en avant dans le sens de cette idée missionnaire. Elle a appelé tous les chrétiens et en particulier les apôtres des différents milieux, à entrer résolument dans cette voie de l'apostolat mis-

sionnaire. Mais elle a précisé le sens dans lequel il fallait comprendre cet engagement. Je vais vous l'expliquer en trois mots.

Premier sens : la source, l'origine de la mission.

Premièrement, si l'on regarde *la source, l'origine* de cette mission, qu'est-ce que cela veut dire « être missionnaire » ? Cela veut dire « *être envoyé* ». Ce matin, on a très bien expliqué comment tout était une initiative de Dieu, comment, selon la très jolie expression qui a été employée ici, « Jésus prend les devants ». C'est Dieu lui-même qui, dans une initiative d'amour, dans un grand dessein d'amour a voulu sauver le monde, sauver ses créatures pour en faire ses fils, en les faisant tous rentrer dans sa famille divine.

Ce fut dans l'Ancien Testament, on l'a rappelé aussi ce matin, dans ces différentes étapes, Dieu envoyant Abraham, Dieu envoyant Moïse, envoyant les prophètes et parmi eux on citait tout spécialement Isaïe. Le mot « missionnaire » veut dire « envoyé », « *missus* » ça veut dire « envoyé ». Envoyé par celui qui seul peut prendre des initiatives d'amour, Dieu lui-même. Et tout cet Ancien Testament avait pour but de préparer la venue de ce Fils bien-aimé que le Père a envoyé dans le monde pour sauver le monde. Notre-Seigneur Jésus-Christ a été le grand apôtre parce qu'il a été le grand « envoyé du Père ». « Dieu a tant aimé le monde, nous dit saint Jean, qu'il a envoyé son Fils dans le monde pour le sauver. » Notre-Seigneur Jésus-Christ à son tour, a envoyé ses apôtres dans le sens même où il avait été envoyé par son Père, c'est-à-dire pour sauver le monde, pour la rédemption du monde, pour le salut de tous les hommes. Saint Paul nous dit dans l'épître à Timothée : « Dieu veut sauver *tous* les hommes », personne ne doit être exempté de ce dessein de salut du monde. Notre-Seigneur Jésus-Christ envoie donc ses apôtres pour qu'à leur tour ils sauvent le monde. Les apôtres ont été continués par leurs successeurs, les évêques, la hiérarchie épiscopale, qui depuis deux mille ans succède à la hiérarchie apostolique des douze. Elle continue aujourd'hui la mission des apôtres. Notre mission, à nous. évêques, c'est une mission de salut et de rédemption. Notre vie, nous l'avons juré au jour de notre sacre, doit être tout entière donnée à l'Eglise et à notre peuple pour le sauver, lui révéler le Christ, le conduire au Christ, à l'Eglise, à tous les moyens de salut que l'Eglise apporte. A son tour, l'épiscopat envoie ses prêtres, dans les différentes missions qu'il leur confie : les paroisses, les aumôneries d'action catholique, les collèges, dans les missions lointaines. Sous toutes ces formes, c'est toujours la même mission apostolique. L'épiscopat envoie les religieuses dans les congrégations enseignantes, apostoliques, éducatrices, paroissiales. L'épiscopat envoie les laïcs, le laïcat qui, par l'action catholique, se trouve intimement lié à la mission apostolique de la hiérarchie. La hiérarchie donne le mandat, c'est-à-dire une mission exprimée par une reconnaissance officielle du mouvement, elle donne le mandat à tels mouvements dans lesquels la hiérarchie a reconnu des qualit toutes particulières pour mériter de recev le mandat.

Le mandat.

Depuis trente ans, bien des mouvements so apparus, ils nous ont demandé le mandat, no ne l'avons pas toujours donné parce que no avons voulu réserver le mandat à quelqu grands mouvements qui puissent faire l'uni dans un milieu donné.

Peut-être serons-nous appelés dans d'autr circonstances à élargir le mandat à d'autr mouvements sous des formes nouvelles. Po l'instant, que la J. O. C. soit fière du mand qui lui a été confié par la hiérarchie, s lequel tout le temps l'Assemblée des car naux et archevêques veille, puisque no apportons à cette Assemblée le compte ren régulier des activités de votre mouvemen grâce aux contacts que la Commission épisc pale du monde ouvrier peut avoir avec l dirigeants de la J. O. C., de la J. O. C. F. leurs aumôniers nationaux...

Vous voyez donc, chères jocistes, comme votre mouvement rentre dans cette gran ligne de la mission qui a commencé aux o gines de l'humanité, qui a été à son somm avec Notre-Seigneur Jésus-Christ le Sauve du monde et qui se continue maintenant da l'Eglise.

Voilà le premier aspect sous lequel il fa toujours penser à cette mission d'Eglise. Po vous qui êtes envoyées par l'Eglise, cela vo crée de grosses responsabilités, mais cela d vous donner aussi une très grande confian parce que vous avez droit, étant plus intim ment liées à la mission apostolique de l'Eglis à des secours divins, à des grâces divines lumière et de force dans la mesure où vo vivez ainsi l'union avec Jésus-Christ et s Eglise. Voilà le premier sens de la mission.

Deuxième sens : les destinataires de l'action missionnaire.

Deuxième sens, *à qui* est-ce que cette mi sion est destinée? Quand on parle de missio naires, il faut tout de suite penser à *ceux q sont hors de l'Eglise*, à ceux qui ne sont p encore touchés par l'Eglise, à ceux qui n'o pas encore reçu le message de Notre-Seigne Jésus-Christ, de sa vérité et de son amou Alors, vous voyez tout de suite le pas q l'Assemblée plénière de l'épiscopat a vou faire.

Un très grand nombre de chrétiens, pe dant trop longtemps jusqu'à maintenant, sont pour ainsi dire considérés comme l « bien pensants », faisant un petit peu comm les Fils de Zébédée, qui demandaient à Di d'envoyer son tonnerre et son feu sur ce qui étaient les méchants, les mal pensan La hiérarchie a voulu faire prendre con cience à toutes nos communautés chrétienn qu'elles n'avaient pas le droit de se referm sur elles-mêmes, qu'elles devaient s'ouvrir a autres, qu'elles n'avaient pas le droit de port des jugements trop souvent empreints de ph risaïsme sur ceux qui n'avaient pas enco eu la grâce de rencontrer Notre-Seigne Jésus-Christ.

Elle a voulu faire comprendre ce que c'était que ce drame de ces êtres humains qui s'avancent dans la vie sans but, sans idéal, n'ayant pas encore compris le sens de la vie, qui arrivent à leur dernière heure n'ayant pas découvert ce que c'était que la charité du Christ pour eux-mêmes et pour les autres et que Jésus-Christ parce qu'il les aimait, les appelait à participer à sa mission d'amour pour sauver leurs frères.

C'est tout cela que l'Assemblée plénière de l'épiscopat a voulu faire découvrir à toutes ces communautés chrétiennes pour qu'elles s'ouvrent, pour qu'elles comprennent mieux aussi le rôle des militantes et des militants de nos mouvements apostoliques du monde ouvrier, en particulier qui se trouvent en contact constant dans les ateliers, dans les usines, dans les moyens de transport, dans les quartiers, avec ceux qui sont des ennemis de leur foi, et, par conséquent, tout le courage qu'il leur faut pour se montrer les témoins des apôtres du Christ.

Et c'est pourquoi, dans une assemblée comme celle-là, et je le ferais dans d'autres, j'élève une solennelle protestation contre ceux qui se permettent, dans des écrits, de venir attaquer la J. O. C. et la J. O. C. F. en déclarant que leur action se termine par un « constat de faillite ». Nous élevons très haut notre protestation parce que nous, qui les voyons à l'œuvre, nous savons ce que cela représente de courage, d'énergie, d'esprit de foi, d'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de don aux autres pour continuer, dans les circonstances extrêmement difficiles où ils se trouvent, la fidélité à leur mission apostolique.

Lorsque nous disons « il faut penser à ceux qui sont au dehors », ça ne veut pas dire du tout que nous allons maintenant oublier nos communautés chrétiennes, vous pensez bien. Cela veut dire que nous invitons nos communautés chrétiennes à ne pas se replier sur elles-mêmes, mais à s'ouvrir à toute cette action missionnaire.

Troisième sens : le but de l'action missionnaire.

Troisième sens. Nous avons vu d'abord l'origine, puis les destinataires, le troisième sens concerne le « but » de cette mission.

Vous partez de la vie, des problèmes de vie, des questions de travail, de tous les soucis, des préoccupations que portent les jeunes travailleuses. Vous prenez en charge tous ces soucis, toute leur vie professionnelle, mais vous savez bien que cela est au point de départ et que, ce que vous voulez, c'est révéler à vos sœurs de travail, à travers tout cela, ce qui est pour vous le grand but de la vie. C'est leur faire connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ, le faire aimer. C'est les conduire à l'Eglise qui est, comme on l'a répété plusieurs fois ce matin, dans le rapport doctrinal, le Corps du Christ et vous savez ce que cela veut dire.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est présent aujourd'hui dans notre monde moderne comme il le sera dans tous les temps par son Eglise qui est son Corps, c'est-à-dire l'organisme par lequel il continue sa vie, au milieu des hommes, à travers toutes les générations. C'est Notre-Seigneur qui conduit et inspire son Eglise par l'Esprit-Saint invisiblement et par la hiérarchie apostolique visiblement. Le Pape pour l'Eglise universelle, les évêques pour leur Eglise particulière et en communion avec le Pape, portant avec le Pape le souci de toutes les Eglises. Le Pape nous le rappelait encore il n'y a pas longtemps et le Pape Pie XII nous l'avait dit dans l'encyclique *Fidei Donum*, tous les évêques portent avec le Pape la responsabilité de l'Eglise universelle. Il est le chef, nous agissons sous sa conduite, mais nous n'avons pas le droit d'oublier tous ces peuples qui sont en dehors de notre Eglise particulière, du diocèse ; nous avons aussi le souci de toutes ces missions lointaines dans lesquelles l'Eglise envoie ses apôtres et souvent ses apôtres laïcs, ceux de la J. O. C. et de la J. O. C. F. Et je veux saluer bien bas et avec émotion nos vingt missionnaires de la J. O. C., de la J. O. C. F. qui, depuis quelques années, sont partis, quittant tout : leur famille, leur patrie, leurs amis, pour aller dans ces terres lointaines porter le message du salut à des sœurs et à des frères qui n'avaient pas encore rencontré le Christ.

Je dis que, quand un mouvement est capable de susciter de pareilles générations d'apôtres, il est béni de Dieu. Et je suis sûr que le Mouvement ayant envoyé ainsi des missionnaires, n'hésitant pas lui-même à faire pour la métropole le sacrifice de ses valeurs pour les envoyer là-bas, ce Mouvement-là est de plus en plus béni de Dieu, et comprenez pourquoi l'Eglise l'aime.

C'est donc pour conduire à l'Eglise, pour faire entrer dans ce Corps du Christ toutes celles qui, peu à peu, à votre contact, à votre exemple, vont rencontrer Notre-Seigneur, découvrir la vérité, que votre action est missionnaire. C'est à cette Eglise, aux moyens du salut qu'elle vous apporte, c'est-à-dire l'Evangile du Christ, c'est-à-dire le lien avec la hiérarchie apostolique, c'est-à-dire tous les sacrements, c'est-à-dire le sacrifice de la messe par laquelle toutes les grâces du sacrifice de la croix nous sont communiquées, c'est à tout cela que vous voulez conduire vos sœurs, voilà le but de l'action missionnaire.

Comme j'ai été heureux ce matin, soit dans les témoignages qui étaient apportés dans le rapport, soit dans les témoignages qui étaient donnés ici, de vive voix, au micro ; comme j'ai été heureux de constater un effet de joie, de paix, d'épanouissement, dans les âmes de vos sœurs qui, à votre exemple, par le témoignage de votre charité, découvraient tout à coup ce qu'était le Christ, ce qu'était la messe ! J'ai été très frappé de voir la place que la messe tenait dans vos préoccupations, chères jocistes ; j'ai été heureux pour toutes les grâces de lumière que la messe apporte à celles de vos sœurs qui ont commencé à entrevoir ce qu'était ce signe de l'amour du Christ qui, parce qu'il nous aime, vient se mettre à notre disposition dans la messe, nous communiquer tous les fruits de son sacrifice rédempteur, nous faire entrer dans son oblation d'amour à son Père pour le salut de l'humanité tout entière. Vous sentez ce que la participation à une seule messe peut faire dans une âme qui s'ouvre

ainsi à la grâce de lumière et d'amour qu'apporte cette messe.

Pour tout cela, soyez remerciées, chères jocistes, continuez plus que jamais ainsi votre action admirable avec une confiance totale dans ce Mouvement apostolique maintenant si bien structuré, si bien soutenu par vos chers aumôniers auxquels je suis heureux de dire toute ma gratitude, toute mon affection, au nom de la Commission épiscopale du monde ouvrier de l'épiscopat tout entier.

Mais vous saurez de plus en plus, par un esprit de foi très vivant, que vous devrez compter avant tout sur les grâces de lumière et de force que vous apporte le Christ, sur cette charité à laquelle il veut vous faire participer. Lorsque vous aimez vos sœurs, lorsque vous accomplissez un acte de renoncement à vous-mêmes, pour les autres un acte d'oubli de vous-mêmes, de don de vous-mêmes aux autres, ce n'est pas vous toutes seules qui agissez, c'est le Christ qui est à l'œuvre en vous. C'est lui qui, par l'Esprit-Saint, l'Esprit d'Amour — c'est l'apôtre saint Paul qui nous le dit, — « répand dans vos cœurs la charité qui nous est donnée ». Voilà la source de votre force, de votre courage. Vous avez beaucoup de difficultés dans votre action, souvent des occasions de découragement ; à ce moment-là, raccrochez-vous par la foi à cette présence du Christ en vous par son Esprit-Saint, par sa charité, par sa croix ; appuyez-vous sur lui ; il ne vous fera jamais défaut, c'est lui qui vous soutiendra et, comme l'apôtre saint Paul vous pourrez dire : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. »

Je ne peux terminer mon allocution sans exprimer toute notre gratitude envers Pierrette Ferrières au moment où s'achève son mandat. Nous l'avons vue à l'œuvre, nous savons tout ce qu'a été le don d'elle-même à son Mouvement, avec quel cœur, quelle générosité, quel oubli d'elle-même elle s'est donnée sans cesse à la J. O. C. F. et comment elle vous aimait toutes et chacune en particulier. Elle a fait faire un grand pas à la J. O. C. et c'est un magnifique couronnement de son temps de présence à la J. O. C. que son mariage dont vous vous êtes tous réjouis, ainsi que les membres de la Commission épiscopale, et bien plus encore le Pape lui-même dans l'audience que S. S. Jean XXIII lui a accordée.

Directives récentes de l'Eglise de France en matière d'émigration

S. Exc. Mgr Lamy, archevêque de Sens et président de la Commission épiscopale française de l'émigration (1), *a adressé les directives suivantes au Congrès des missionnaires des émigrants tenu du* 28 *au* 30 *juin* 1960 :

MESSEIGNEURS,
MES RÉVÉRENDS PÈRES,
MESSIEURS,

Les documents de l'Assemblée des cardinaux et archevêques et des Assemblées de l'épiscopat sont peu nombreux ou peu explicites dans le domaine qui nous intéresse. Nous devons cependant les considérer. Nous le ferons dans la deuxième partie de cet exposé.

Dans la première partie, nous examinerons la *praxis Ecclesiae* en notre matière.

Dans une dernière partie, enfin, nous rappellerons quelques règles disciplinaires générales qui obligent certainement le clergé missionnaire comme le reste du clergé de France.

I. — LES NORMES D'« EXSUL FAMILIA »

C'est donc la *praxis Ecclesiae* qui constitue la principale source où nous devons puiser pour trouver les directives qui nous sont nécessaires.

Je ferai quatre remarques en ce domaine :

1° L'Eglise de France a adopté progressivement les normes d'*Exsul Familia* (2) et continue d'étendre leur champ d'application. Cette progression et cette extension confèrent une note d'actualité aux mesures d'application.

Dès 1953, Paris et Sens ont donné l'exemple d'une adoption rigoureuse des normes contenues dans le document pontifical. Depuis lors, onze diocèses nouveaux ont promulgué dans les faits la Constitution apostolique.

Parmi eux se trouvent presque tous ceux qui comptent le chiffre le plus élevé d'immigrés venus de l'étranger ; leurs territoires abritent plus de 50 % des masses émigrées. Les plus récemment acquis à *Exsul Familia* ont été Versailles, Autun et Metz, tous trois diocèses dont l'importance en matière d'émigration est considérable. Meaux se prépare à suivre leur exemple.

D'autres éléments indiquent clairement la volonté qu'a l'épiscopat d'appliquer aussi amplement que possible les directives du Saint-Siège apostolique.

Le nombre des directeurs de missionnaires s'est accru de quatre unités en France depuis 1953, celui des missions *cum cura animarum* d'une cinquantaine au moins, huit délégués régionaux (contre quatre seulement il y a deux ans) veillent au bon fonctionnement des institutions d'*Exsul Familia*. Au centre même de l'organisation, la Commission épiscopale de l'émigration — organe dont l'existence est prévue par la Constitution — a vu le nombre de ses membres passer de 8 à 9 (et même 10 temporairement) et le nombre des diocèses représentés passer de 7 à 9. Ces 9 diocèses groupent près de 900 000 émigrés contre 655 000

(1) Cette Commission, dont le statut est fixé par la Constitution apostolique *Exsul Familia*, a pour secrétaire S. Exc. Mgr Rupp, qui a reçu de la Sacrée Congrégation Consistoriale le titre et les fonctions de directeur national des Œuvres catholiques pour l'émigration.

(2) Voir *D. C.*, n° 1145 du 19 avril 1953, col. 457 et s.

réunis par les diocèses de l'ancienne Commission...

La Direction nationale des Œuvres pour l'émigration — secrétariat de notre Commission, — elle aussi organe prévu par *Exsul Familia*, compte cinq ecclésiastiques dans son « staff », alors qu'en 1959 il n'y en avait que quatre et trois en 1957.

Tous ces éléments prouvent que les assises de l'organisation apostolique prévue par le Saint-Siège s'affermissent en France.

Je pourrais citer d'autres exemples : la Journée de l'émigration, encore réalisée de façon modeste, voit son rayonnement s'accroître.

La première directive que l'Eglise de France donne actuellement à l'ensemble de son clergé et des membres de son action catholique, et à ses fidèles est donc : *il faut insérer l'apostolat auprès des émigrants en France dans les structures ou, au moins, dans l'esprit d'*Exsul Familia.

Cette directive atteint nos prêtres étrangers qui doivent s'efforcer tous d'obtenir le rescrit de la Sacrée Congrégation Consistoriale s'ils ne l'ont déjà. Elle atteindra aussi nos missions, qui ne doivent pas constituer d'Eglise nationale au sein du pays, mais s'insérer loyalement dans les cadres d'une chrétienté accueillante.

Elle atteint nos œuvres et mouvements d'Action catholique qui doivent coopérer loyalement au travail des missionnaires, agir en liaison avec eux. Aucun mouvement français d'apostolat agissant auprès des émigrés ne doit s'isoler des aumôneries canoniquement érigées. Il y a place pour tous. Certains de nos émigrés s'encastreront plus facilement, plus rapidement dans les cadres français. Que nos aumôniers ne s'en offensent pas. La Constitution *Exsul Familia* elle-même envisage cette hypothèse.

Unité d'action dans la diversité des méthodes

Inversement, aucun mouvement apostolique français ne peut se conférer un monopole, alors que l'Eglise instaure formellement un pluralisme missionnaire. De fait, la masse de nos émigrés ne peut être justiciable que d'une action apostolique placée sous le signe de la spécialisation ethnique.

Les deux actions doivent ne pas se contrecarrer, mais s'harmoniser. Il ne faut ni absorption, ni ghetto. Unité d'action dans la diversité des méthodes, telle est la grande directive de l'Eglise.

Un Congrès comme le nôtre, où se rencontrent et se confrontent des groupements divers, des organismes différenciés, doit contribuer à la mise en œuvre de ce plan apostolique.

Rappelez-vous en outre que le Saint-Siège confère au directeur national des Œuvres pour l'émigration, secrétaire de notre Commission épiscopale, un titre canonique l'habilitant à superviser et à contrôler le travail apostolique de tous ceux qui, français ou non, s'occupent d'une manière quelconque, d'œuvres sociales, charitables ou apostoliques auprès des immigrés.

Une coopération accrue des deux clergés, territorial et missionnaire

2° NN. SS. les Evêques sont également unanimes à souhaiter une coopération accrue des deux clergés territorial et missionnaire. Chers amis, soyez bien confiants dans vos relations avec vos évêques ! Soyez vraiment insérés dans les diocèses où vous exercez votre ministère. Bien sûr, vous appartenez à votre pays d'origine, à votre ordre religieux, vous êtes membre d'une sorte de « corps missionnaire » placé sous la conduite de votre directeur des missionnaires, voire même de la Direction nationale des Œuvres pour l'émigration et de notre Commission épiscopale. Mais cela concerne votre situation canonique, votre vie spirituelle et les techniques de votre apostolat.

Pour les âmes dont vous avez la charge, vous devez considérer que l'Eglise les a confiées aux évêques diocésains de leur résidence en tout premier lieu. L'évêque du lieu est leur évêque. Il doit être le vôtre.

Ni Mgr Rupp, ni moi-même, ni aucun des directeurs de missionnaires ne peuvent être considérés comme « Ordinaires ». C'est votre évêque diocésain seul qui a ce nom et ce pouvoir.

En général NN. SS. les Evêques sont contents de vous et de votre attitude confiante et filiale à leur égard. Je vous demande d'accroître encore cette confiance et ces relations de filiale dévotion avec NN. SS. les Evêques.

Mettez-les bien au courant de vos activités, de vos réalisations, de vos besoins. Allez les voir. Participez aux réunions qu'ils organisent. Soyez — pendant le temps de votre service dans un diocèse — à fond, de ce diocèse.

Vous n'imaginez pas le service que vous rendrez de la sorte à vos compatriotes !

Une plus grande centralisation de travail missionnaire

3° Depuis un certain temps, un désir se fait jour à l'Assemblée des cardinaux et archevêques ainsi que parmi NN. SS. les Evêques, membres de notre Commission qu'une plus grande centralisation du travail missionnaire parmi les émigrants s'effectue, c'est-à-dire que la Commission épiscopale et la Direction nationale soient très strictement informées des questions relatives au personnel, aux mutations, aux nominations, afin de pouvoir en avertir NN. SS. les Evêques.

Il faut se représenter qu'en France il existe des corps de missionnaires français mis comme vous à la disposition des évêques : les Pradosiens, les prêtres de la Mission de France en particulier. Les évêques sont habitués à traiter avec Mgr Ancel en ce qui concerne le Prado, avec S. Em le cardinal Liénart ou son vicaire général en ce qui concerne la Mission de France.

Pour les missionnaires des émigrants, il faut traiter avec une douzaine de directeurs de missionnaires qui changent assez souvent. De là, une certaine complication.

Certes, la Constitution apostolique charge explicitement les directeurs des missionnaires d'étudier avec les Ordinaires des lieux les problèmes concernant l'évangélisation de leurs

compatriotes et, en plus d'un diocèse, ce contact est rendu facile par l'unicité ou le petit nombre des missions.

Mais dans les grands diocèses, les choses se compliquent.

Nous vous demandons de vous resserrer autour de la Direction nationale. Nous demandons tout spécialement aux directeurs des missionnaires de se tenir en contact avec Mgr Rupp. Ils le font déjà. Il faut le faire encore davantage.

Les nominations et les mutations sont de la compétence de la Sacrée Congrégation Consistoriale. Mais il nous paraît que les divers directeurs soumettant à la sacrée congrégation compétente les noms des candidats aux postes à pourvoir devraient agir en liaison plus étroite avec notre Direction nationale.

Celle-ci sera dès lors plus à même de renseigner NN. SS. les Evêques, d'écouter leurs desiderata ou, éventuellement, leurs doléances et d'agir en conformité avec leurs désirs, aussi bien qu'avec vos justes ambitions apostoliques.

Une grande souplesse dans le corps des missionnaires

4° L'Eglise de France souhaite enfin une assez grande souplesse dans le corps des missionnaires. Que chacun soit prêt à se rendre au lieu où sa présence sera le plus utile. La sacrée congrégation vous nomme pour trois ans, chers amis. C'est là le signe d'une grande mutabilité sur laquelle je vous recommande de méditer. Je sais le sacrifice qu'exige de vous une pareille promptitude à quitter un poste pour un autre. Mais vous avez l'âme généreuse et je n'hésite pas à proclamer indispensable cet esprit d'obéissance aux décisions des supérieurs qui prolongent ou abrègent une station dans un poste missionnaire.

Comme contre-partie de cette mobilité accrue et des risques qu'elle comporte pour vous, je tiens à vous assurer que nous songeons à *la retraite* des missionnaires âgés. En liaison avec vos diocèses d'origine, si la chose est possible, sinon en liaison avec les grandes œuvres qui s'occupent des réfugiés et dont les ressources commencent à croître, en France, et sous le contrôle de la Sacrée Congrégation Consistoriale, nous envisageons la création d'un home pour les anciens missionnaires. Les premières démarches ont été faites dans ce sens.

II. — Les textes épiscopaux : La compétence de la Commission épiscopale de l'émigration

J'arrive maintenant à la deuxième partie de mon exposé, qui doit être consacrée à l'examen des textes épiscopaux.

L'Assemblée des cardinaux et archevêques tout d'abord a été saisie une dizaine de fois, depuis cinq ans, de problèmes qui vous concernent. Je vous donnerai brièvement la substance de ces décisions, la discrétion de rigueur m'interdisant de vous fournir plus de précisions.

1. La compétence de la Commission de l'émigration a été fixée. Elle englobe, outre les problèmes qui concernent l'immigration venue de l'étranger, ceux qui intéressent les Orientaux résidant en France et les Français résidant à l'étranger. Enfin, la Commission est habilitée — au même titre que d'autres commissions intéressées — à étudier les problèmes soulevés par les migrations intérieures (*A. C. A.* des 9, 10, 11 mars 1955).

2. Les directeurs des missionnaires peuvent recevoir juridiction dans toute la France lorsque leur ministère l'exige (*A. C. A.* des 12, 13, 14 octobre 1955).

3. Les normes concernant la Journée de l'émigration sont posées par l'Assemblée (1955, 1956, 1958, 1959, 1960).

4. Il est souhaité que la pastorale d'ensemble inclue, dans chaque diocèse, l'évangélisation des émigrants, et que l'Action catholique française apporte son concours à cet apostolat (14, 15, 16 octobre 1959).

5. Le recensement des prêtres « étrangers » de France a été décrété (même date).

6. La compétence de la Commission épiscopale dans le domaine des mutations du personnel missionnaire est évoquée (Assemblée des 16, 17 et 18 mars).

Si nous nous tournons maintenant vers la dernière Assemblée de l'épiscopat qui s'est tenue à Paris du 24 au 27 avril dernier, il est clair que la déclaration publique de cette Assemblée plénière mérite d'attirer notre attention.

Une déclaration de l'Assemblée plénière de l'épiscopat à méditer

« Réunis en Assemblée plénière et confiants dans la mission qu'ils ont reçue de Dieu, les cardinaux, archevêques et évêques de France n'hésitent pas à regarder en face, dans une entière unanimité de pensée et de vouloir, l'état de choses que désigne confusément le mot devenu familier de « *déchristianisation* ».

Il est évident qu'autour de nous et déjà pour un grand nombre d'âmes, même baptisées, l'Eglise est comme absente. Il n'y a plus de secteur, ni géographique, ni social, où une « évangélisation » ne s'impose. Un contact est perdu ou à prendre. Les initiatives dans ce but ont surgi de toutes parts, et de cet élan le mot de « mission » est le symbole : c'est toute l'Eglise qui doit devenir missionnaire.

Même à travers des usages conservés, à *fortiori* là où les pratiques sont mortes ou n'ont jamais existé, l'effort pastoral doit viser désormais à ouvrir les âmes à la foi ou à la leur faire redécouvrir.

Les bouleversements de tout genre, mais surtout les mutations radicales apportées à la condition des hommes par la technique risquent d'établir un mode d'existence où l'homme non évangélisé se passera de Dieu. Tel quartier de nos grandes villes, tel secteur de vie, présente déjà, en ce domaine, des exemples inquiétants.

Cette situation, l'épiscopat l'envisage franchement, fidèles et militants peuvent en être sûrs. Mais les évêques veulent pouvoir compter sur tous les fidèles pour prendre avec eux, et sous leur direction, les moyens d'y faire face.

Cependant, il serait aussi faux que dangereux de s'en tenir à une vue négative :

faut rendre justice à ce qui a été fait, faire crédit à ce qui existe.

« Si l'on peut être ému devant l'immensité de la tâche, on ne doit pas l'être moins devant l'effort accompli. L'histoire de l'Eglise de France le long de ces quarante années est semée d'initiatives, d'innovations innombrables, que nul échec, nulle « crise » ne nous donnent le droit d'ignorer ou d'oublier.

A la « laïcisation » qui marqua le siècle naissant, a répondu la levée d'un laïcat chrétion : au sein même des ensembles humains qui se fermaient à Dieu, a germé la grâce apostolique conquérante des militants. L'Action catholique spécialisée occupe ainsi, dans l'apostolat missionnaire, une place privilégiée, mais il ne faudrait pas oublier les efforts accomplis par tant de prêtres, religieux, religieuses, pour se rendre eux-mêmes présents d'une façon plus adaptée au monde d'aujourd'hui... »

Pour l'Eglise, par l'Eglise,
par delà tout nationalisme

Il me semble que cette dernière phrase contient de fait votre éloge. Je sais combien vous êtes « présents » à vos immigrés, par votre action sociale, par votre vie humble, pauvre, dévouée, au cœur des quartiers populaires, par vos contacts intimes dans les foyers de travailleurs, parfois même dans les usines avec vos immigrés qui sont presque tous membres des classes laborieuses et qui peuvent, grâce à vous, et en union avec les chrétiens français de ce milieu, qui vous est exceptionnellement cher, constituer un ferment de rechristianisation.

Mais il faut que nous soyions vraiment missionnaires comme l'épiscopat le demande et comme l'exige votre nom. Un travail sur sur nous-mêmes de tous les instants, dans le sens du détachement, du zèle, de cette *mobilité* dont je vous parlais précédemment, doit être effectué encore davantage.

Toute l'Eglise de France doit être missionnaire.

Cela signifie d'abord et avant tout que l'action missionnaire s'engagera résolument dans la seule ligne que Dieu ait voulue pour y faire passer le courant de sa grâce et son salut : la ligne des apôtres et de leurs successeurs.

Mission veut dire : envoi. Nul travail ne peut se dire missionnaire s'il ne procède d'un envoi. Dieu ne sera pas au terme, s'il n'a été au départ. Une initiative est féconde seulement si elle se range dans le courant que les missionnaires, par excellence les apôtres et leurs successeurs, ont reçu charge et grâce d'orienter vers le but.

Plus l'Eglise veut se sentir missionnaire, déclarait l'Assemblée plénière de l'épiscopat, plus elle doit veiller à garder à un tel mot son sens : on est missionnaire quand on est envoyé, ou on ne l'est pas. On ne reste missionnaire que dans la dépendance de celui qui envoie. »

Dans ce texte, nous trouvons un nouveau stimulant à l'esprit d'obéissance envers la hiérarchie : le Pape, les évêques diocésains, les organismes de direction mandatés par le Saint-Siège et l'épiscopat, et ceci, par delà tout nationalisme — qu'il s'agisse de celui des Français ou de celui de vos compatriotes, chers missionnaires. Travaillons avant tout pour l'Eglise, par l'Eglise. Si nous servons, de fait, nos patries d'origine et notre patrie d'adoption et de résidence, ce service, si noble soit-il, doit être subordonné au sublime service de Dieu et de son royaume *Quaerite primum regnum Dei.*

Un effort très sérieux de catéchisation

Toute l'Eglise doit être missionnaire.

Cela veut dire enfin que tout doit, plus que jamais, être suspendu à la foi, à une foi vraie, vive, intégrale. Si la mission veut aboutir, il faut qu'elle soit inspirée par la foi ; si elle aboutit, c'est à la foi qu'elle aboutira.

C'est pourquoi l'enseignement religieux doit s'inscrire en première ligne dans l'effort pastoral présent : l'enseignement religieux au sens le plus haut, le plus complet et le plus total du mot.

Au sens le plus haut, car il doit éduquer la foi et non seulement transmettre une lettre. Au sens le plus complet, car les vérités de la foi doivent être bien connues, toutes acceptées et franchement confrontées avec les fausses vérités du monde...

Dans ce domaine, nous avons à faire un gros progrès. Certaines de nos missions atteignent des masses peu éduquées au point de vue religieux. Un effort très sérieux, très persévérant, doit être effectué dans le sens de la catéchisation des adultes — puisque les enfants sont, pour la plupart, enseignés par les catéchismes français.

« *Praedica verbum, insta, opportune, importune : argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina.* »

Un sentimentalisme vague obnubile, dans toutes les classes de la société, la Vérité révélée, austère et grandiose. Les pauvres ont droit, eux aussi, à l'Evangile : *Opus fac Evangelistae.*

III. — Les règles générales du comportement sacerdotal

J'arrive donc à la troisième partie de cet exposé qui doit vous rappeler que certaines normes générales du comportement clérical en notre pays s'appliquent à vous comme aux autres prêtres de France.

Tout d'abord, vous devez exécuter toutes les consignes sacerdotales de vos diocèses de résidence, scrupuleusement. La Constitution *Exsul Familia* précise bien que vous ne jouissez d'aucune exemption — sauf, bien entendu celles qui, éventuellement, seraient le privilège d'ordres religieux auxquels vous appartiendriez, — mais, franchie la porte de votre couvent, vous devez obéissance aux lois diocésaines et aux statuts synodaux.

Les *directoires* pastoraux, sociaux, administratifs promulgués par tous les évêques de France doivent être observés par vous avec les correctifs éventuels et les addenda que les évêques, souverains dans leurs diocèses, ont pu y joindre localement.

Je voudrais, pour finir, vous rappeler plusieurs règles essentielles.

Le *port de la soutane* est obligatoire en France pour tous. Ceux qui dérogent à cette loi, ou bien en ont reçu permission expresse pour des motifs graves, ou bien sont en faute. Ni les uns ni les autres ne fournissent donc une excuse aux libertés que nous croirions nous octroyer dans ce domaine. La soutane est encombrante, mais elle nous protège. Nous sommes faibles, les tentations sont nombreuses et la soutane, respectée par le peuple français, nous rend un inappréciable service.

En second lieu, nous devons appliquer strictement le droit général et les statuts synodaux, en ce qui concerne *la cohabitation* avec les femmes. En France, il est interdit aux prêtres de prendre habituellement leurs repas avec leurs gouvernantes, même quand elles ont l'âge canonique.

En troisième lieu, je vous rappelle que l'usage français est hostile aux bals dans les locaux de nos œuvres. Je vous prie donc de vous y conformer strictement, en faisant connaître aux fidèles notre rappel de cette loi inscrite dans l'usage.

Quatrièmement, je viens vous demander instamment de *veiller à vos santés*, les plus jeunes surtout, de vous assurer un repos hebdomadaire qui est de droit divin. Sachez trouver une ou plusieurs maisons religieuses, autant que possible dans un espace vert, vous assurant un jour de repos, de prière, de lecture. En prenant ce repos, vous servez les âmes.

N'oubliez pas, enfin, que les autres jours pleins de retraite annuelle sont strictement obligatoires. Lorsque vos groupes missionnaires n'organisent pas de retraites, inscrivez-vous, au moins une fois sur deux, aux retraites pastorales de vos diocèses. Si vous êtes dans l'embarras, nous vous aiderons.

Voici, Messeigneurs, mes Révérends Pères, Messieurs, ce que l'Eglise de France vous dit par ma bouche. Fille aînée du Saint-Siège, demeurée toujours, malgré tout et tous, fidèle au Trône de Pierre, elle a donc un double droit à votre audience. En vous parlant comme je le fais, j'ai conscience, en outre, d'interpréter le vouloir de vos évêques propres — mes frères dans l'épiscopat — et de vos vénérés supérieurs religieux. Ce troisième et dernier titre à votre audience, qui vous émouvra, j'en suis sûr, met le point final à mon intervention chargée d'affection paternelle et d'estime pour vous tous.

***

La Croix *du 28 juin 1960 a publié, avant le premier Congrès des missionnaires des émigrants, une interview de S. Exc. Mgr Rupp, recueillie par Jean Pélissier, où l'on trouvera de nombreuses précisions sur l'émigration et l'organisation de l'aumônerie en France. Nous lui empruntons les chiffres suivants sur l'assistance spirituelle aux émigrés :*

Italiens : plus de 950 000 Italiens et Français de langue italienne (en augmentation constante) ; 65 missionnaires des émigrants.

Nombre de paroisses « *cum cura animarum* » et aumôneries dans toute la France : 41.

Polonais : Plus de 500 000 (chiffre stable) ; 80 missionnaires, 74 missions.

Espagnols : Plus de 350 000 (sans compter les naturalisés), ce chiffre est en augmentation ; 30 missionnaires, 15 missions.

Belges : 200 000 (chiffre stable) ; une dizaine de prêtres.

Portugais : 40 000 (en augmentation constante) ; 2 missionnaires, aidés par un prêtre étudiant.

Vietnamiens : 20 000 ; 2 missionnaires, aidés par des prêtres étudiants ; plusieurs centres.

Hollandais : 12 000 ; 2 missions ; 4 missionnaires.

Yougoslaves (Serbes, Croates, Slovènes) : 40 000 (en augmentation constante) ; 6 missionnaires.

Hongrois : 20 000 (grosse augmentation depuis 1956), 7 missionnaires, 6 missions.

Chinois : 3 000 (stable) ; 1 missionnaire.

Allemands et Autrichiens : 50 000 ; 3 missionnaires, aidés par de nombreux prêtres français germanophones.

Anglo-Saxons : 30 000 (dont 20 % de catholiques) ; 3 missionnaires, aidés de nombreux aumôniers militaires.

Suisses : 60 000 ; mission récemment organisée à Paris.

Tchèques et Slovaques : 20 000 ; 5 missionnaires.

Orientaux : 300 000, dont 50 000 catholiques Arméniens, Chaldéens, Grecs-Melchites, Maronites, Syriens (et Roumains, Russes, Ukrainiens).

Etudiants d'Asie et d'Afrique : Plus de 20 000 centres d'apostolat à Paris, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Aix, Grenoble, Nancy, Strasbourg, etc.

— *Paradoxes*, par le R. P. Henri de Lubac. — Un vol. de 192 pages. Prix : 6 NF, plus t. l. Editions du Seuil, Paris.

Ce volume nous offre une réédition des *Paradoxes*, mais revue et augmentée, où sont abordées les questions que pose la vie du chrétien moderne dans le monde. Rappels d'enseignements qu'on a perdus de vue et pourtant toujours actuels ; formulés comme des maximes, ils nous obligent à revenir au monde intérieur où se pèsent à la lumière de la foi les valeurs que propose le monde d'aujourd'hui. Ils prolongent en nous les paradoxes dont est tissé l'Evangile.

— *Entre dans la joie*, par M.-A. Genevois, O. P. Lettres-préfaces de S. Em. le cardinal Richaud, archevêque de Bordeaux et de S. Exc. Mgr Gouyon, évêque de Bayonne. — Un vol. in-8° de 268 pages. Prix : 9 NF. Les Editions du Cerf, Paris.

Ces pages reproduisent « les leçons doctrinales... données à notre « Centre de culture religieuse pour adultes », rappelle S. Em. le cardinal Richaud. C'est une catéchèse sur l'au-delà, nous avertit le sous-titre. Que nous dit l'Eglise sur ce mystère d'après la mort ? Faut-il croire à l'enfer ? Craindre le purgatoire ? Qu'il y ait peu d'élus ? Que deviennent les enfants morts sans baptême ? Peut-on communiquer avec les morts ? Sommes-nous sûrs de la vie éternelle ? On voit par toutes ces questions l'intérêt de ces pages où règne un sain optimisme chrétien.

— *La femme et sa vocation*, par Marcel Clément. — Un vol. de 230 pages. Nouvelles Editions Latines, Paris.

Ces pages posent le problème de la vie féminine. Y ont répondu diversement les pessimistes, les optimistes, les sceptiques, les fanatiques d'égalité. Il y a, certes, un mystère féminin qui prend des éclairages divers avec la jeune fille, l'épouse et la mère ; divers également dans sa vie privée et dans sa vie publique. C'est en les étudiant à la lumière des enseignements de l'Eglise que l'auteur arrive à cerner la vocation de la femme en ce monde. L'ouvrage se termine par la reproduction des enseignements pontificaux.

— *Origène : Esprit et Feu. I. L'âme.* Textes choisis et présentés par Urs von Balthasar. Traduction par les Dominicaines d'Unterlinden. — Un vol. de 168 pages. Les Editions du Cerf.

Origène est très étudié de nos jours, tant par les protestants que par les catholiques. Les Editions du Cerf nous donnent ici l'introduction et les textes d'Origène sur l'âme qui sont, au début de l'œuvre de Urs von Balthasar, consacrés aux écrits de ce Père de l'Eglise si lointain et si proche de nous. Après l'introduction, chaque choix de textes a sa présentation particulière.

Communication de l'Action catholique ouvrière J. O. C., A. C. O.

présentée par l'abbé Mossand, rédacteur en chef de « Masses ouvrières »

I. — Positions de principes

L'Action catholique ouvrière jeune et adulte s'intéresse aux travailleurs immigrés en France en raison même de son objectif qui est strictement l'évangélisation du monde ouvrier tel qu'il se présente dans toute sa complexité.

L'Action catholique ouvrière ne considère cependant pas les travailleurs immigrés comme une catégorie spécifique de l'application de son effort apostolique ; elle les considère comme une partie intégrante de l'ensemble du monde ouvrier et, pour ceux du moins qui sont catholiques, comme partie intégrante de l'Eglise active.

C'est la raison pour laquelle ni l'A. C. O. (adultes) ni la J. O. C. (masculine et féminine) n'ont créé de branches spéciales pour les travailleurs immigrés à l'intérieur de leurs Mouvements. Mais la méthode d'Action catholique spécialisée tient compte des conditionnements particuliers de tous les travailleurs tant sur le plan ethnique que matériel, professionnel, social, culturel, religieux et apostolique. Elles respectent donc la situation particulière des immigrés, leur appartenance à leur pays d'origine, leur mentalité propre, leur expression religieuse originale, la pastorale qui leur est offerte par les missionnaires congénères.

L'Action catholique ouvrière ne vise pas à l'intégration des immigrés, ni sur le plan national, ni sur le plan religieux, ni même sur le plan apostolique. Elle tend simplement à faire converger les efforts apostoliques et missionnaires dans leur lieu d'insertion actuel.

L'Action catholique ouvrière met sa disponibilité et ses moyens au service des travailleurs immigrés pour éveiller et soutenir les militants chrétiens immigrés dans un travail apostolique entre eux et pour eux, si possible et si accepté en relation avec la J. O. C. et l'A. C. O. Elle souhaite que les militants chrétiens immigrés prennent de plus en plus leurs congénères en charge, créent des groupes entre eux, en liaison avec l'Action catholique ouvrière française.

La collaboration apostolique avec les travailleurs immigrés apparaît à l'Action catholique française, jeune et adulte, comme l'expression première, immédiate, de son esprit catholique, dans le cadre de son organisation internationale. C'est d'abord et plus concrètement dans leurs quartiers, dans leurs usines, chantiers, bureaux et loisirs que les jeunes travailleurs français découvrent la dimension internationale du monde ouvrier et la catholicité vivante de l'Eglise. Cette dernière éclate d'une manière plus existentielle quand elle se réalise dans l'action fraternelle commune et à l'intérieur de Mouvements d'Eglise à extension internationale.

L'Action catholique ouvrière, jeune et adulte, dont la nature, le but et les méthodes ont été sanctionnés par la hiérarchie, n'est pas d'abord un service caritatif (quoique les services, surtout chez les jeunes, ne soient pas exclus), elle reste totalement elle-même dans sa collaboration apostolique avec les immigrés. C'est une manière de se respecter soi-même et de respecter les immigrés eux-mêmes.

Elle n'a pas pour autant la prétention de se substituer aux différentes formes d'apostolat et de pastorale des paroisses d'étrangers en France (communautés paroissiales, liturgiques, culturelles, etc.). J. O. C. et A. C. O. poursuivent leur but strictement apostolique, en associant très volontiers les travailleurs immigrés qui le désirent à leur effort missionnaire organique.

L'Action catholique ouvrière de France désire donc accroître de plus en plus sa disponibilité et sa fraternelle collaboration avec ses frères, travailleurs immigrés.

II. — Prise en charge effective des jeunes travailleurs immigrés par la J. O. C.

1° Les jeunes travailleurs immigrés ont place et responsabilités à part entière à tous les échelons militants et dirigeants du Mouvement.

Très nombreux sont les jeunes immigrés qui militent aux côtés des jeunes travailleurs français, dans les groupes de base, à la direction des Fédérations, au Secrétariat national même.

C'est par dizaines que nous comptons les dirigeants nationaux, venus de l'immigration : Italiens, Polonais, Espagnols, Arméniens, en particulier. Il va de soi qu'ils sont plus sensibilisés que quiconque sur les problèmes des immigrés et plus aptes à infléchir l'orientation du Mouvement en faveur des jeunes travailleurs en France.

2° L'Action catholique ouvrière climatise l'opinion des masses en faveur des immigrés et donne à ses militants et dirigeants une dimension mondiale (catholique) à leur action missionnaire. Et cela à partir de leur engagement local de base.

Cela,

A) Par des activités apostoliques internationales proposées à la masse des jeunes travailleurs en France.

Le temps fort est la Semaine internationale.

Cette année, elle avait comme thème : « Jeunes travailleurs de tous les pays, multiplions nos échanges pour mieux nous connaître et pour mieux nous aimer ! ».

Des soirées internationales se sont déroulées par centaines à travers le pays, dans les quartiers, dans les usines même et dans les organismes de loisirs. Ces veillées ont regroupé de 500 à 3 000 jeunes, selon l'importance des villes. Les jeunes travailleurs immigrés intervenaient eux-mêmes au nom de leurs camarades immigrés.

Ainsi, découverte était faite à travers des personnes et des faits :

— De l'étranger qui leur était proche (immigrants) ;

— Des valeurs humaines fondamentales communes à toutes les races et les valeurs spécifiques à chaque nationalité et civilisation ;

— De la fraternité des peuples, basée sur le respect réciproque de la dignité de chaque jeune travailleur, fils de Dieu ;

— De la nécessité de promouvoir humainement et spirituellement les plus pauvres dans le monde le plus proche ou lointain.

Ces rencontres internationales se terminaient par une prière commune, par une veillée religieuse ou par une messe auxquelles étaient conviées les populations. Ainsi le Seigneur était-il révélé comme le principe de leur amour et comme le lien vivant entre tous les jeunes travailleurs du monde.

B) Par une collaboration entre pays européens.

Cela s'est traduit en fait par :

— Une prise en charge effective des immigrés dans chaque pays. Les Secrétariats nationaux signalent les partants aux J. O. C. des pays d'accueil (cf. circulaires et fiches de signalement au départ et à l'arrivée) ;

— Des rencontres européennes d'aumôniers et de dirigeants sur des problèmes bien déterminés. C'est

ainsi que 1960 verra se réunir les aumôniers des différents pays d'Europe pour étudier les problèmes d'évangélisation propres aux grandes villes, et il est évident que les immigrants y trouveront leur place. La main-d'œuvre étrangère attirera l'attention missionnaire de cette session, en Espagne.

1961 réunira une session ayant comme objet les problèmes propres aux jeunes métallurgistes et employés de maison : deux problèmes intéressant au premier chef les jeunes immigrés.

C) Par un appel et une aide à l'auto-organisation des immigrés. Cela à seules fins :

— De les aider à lutter contre l'isolement, le dépaysement ;

— De leur faciliter l'accès au logement, au travail, aux loisirs sains ;

— De les aider à bénéficier d'une formation respectueuse de leur tempérament et de leur culture ;

— De leur donner une formation missionnaire de laïcs pour le jour où ils réintégreront leur pays d'origine ;

— De développer chez eux le sens de la responsabilité apostolique parmi leurs congénères...

D) Au niveau des Services de la J. O. C. en particulier signalons :

— Des comités d'accueil aux jeunes immigrés qui ont été mis en route dans divers points du territoire après la Semaine internationale, auxquels participent les jeunes immigrés ;

— Le Centre de formation et d'échanges internationaux de la J. O. C. française de Nogent.

Nous disposons de diverses monographies :

— De collaboration entre militants français et militants immigrés ;

— D'actions menées par les immigrés eux-mêmes en faveur de leurs camarades, en liaison avec la J. O. C.

Tout ce que nous rapportons ici concerne autant la J. O. C. F. que la mission parmi les émigrants.

III. — Equipement de la J. O. C. française en faveur des immigrés.

1° Au niveau des groupes :

Le bulletin et les sessions de militants rappellent sans cesse aux militants de base le souci qu'ils doivent porter aux jeunes immigrés. Ils leur en révèlent les fondements humains et chrétiens.

Souci de repérage dans les différents milieux de vie, d'accueil amical et fraternel et souci d'association à l'action apostolique, etc.

2° Au niveau fédéral :

Le Comité fédéral est sans cesse convié à faire la carte ouvrière des immigrés sur son territoire. On remarque en effet qu'il y a des lieux préférés de rassemblement pour les jeunes immigrés. Certains quartiers, certaines formes de loisirs, etc. Sur le plan professionnel, ce sont les professions du bâtiment et de la métallurgie (avec tous ses dérivés) qui rassemblent le plus d'immigrés. Pour les filles, on les retrouve surtout comme employées de maison...

3° Au plan national :

Un permanent national est particulièrement chargé des immigrés, en même temps que du problème des jeunes travailleurs déplacés en France. Il est étonnant comment une mentalité commune se forge entre déplacés français et immigrés étrangers. Il y a donc une action commune à mener.

Les bulletins du Mouvement répercutent l'action intensive de la Semaine internationale sur le déroulement du plan d'année.

De même le journal de masse *Jeunesse Ouvrière* (cf. numéro spécial sur l'Internationale). Les colonnes de ce journal ont été ouvertes au jeunes immigrés eux-mêmes.

Un service de signalement aux Fédérations « aux groupes.

IV. — Liaison avec les secrétariats nationau des pays étrangers.

Voici le relevé d'une brochure « France, pay d'immigration », éditée par la J. O. C. française et datée de mai 1959 :

« Que les S. G. étrangers, dans la mesure d possible, restent en contact avec les J. T. ayan quitté leur pays, afin de connaître leur lieu d logement, leur genre de travail et leurs difficulté

Que les S. G. signalent au S. G. français l'ar rivée dans notre pays des jeunes travailleur venant travailler chez nous, précisant l'adress du logement et du travail ; s'il est militant o non dans son pays... Ce signalement aurait pou but d'accueillir ces gars dans les groupes ou Féde rations jocistes.

Que les S. G. étrangers nous signalent ce qu'il attendent de nous dans la prise en charge pou éviter les erreurs, étant donné que chaque jeun travailleur immigré a sa mentalité propre.

Que les S. G. étrangers rappellent dans leur bulletins les problèmes qui se posent aux jeune travailleurs de leurs pays désirant se rendre e France. Particulièrement en ce qui concerne l travail, le logement, les risques pour la foi.

Qu'une préparation sérieuse des futurs immi grés soit faite pour les décider à l'avance à prendr en charge leurs camarades immigrés, en liaiso avec la J. O. C. française. »

Conclusions.

Voici les problèmes qui, d'après les enquête de la J. O. C. se posent aux jeunes travailleur immigrés en France.

1° *Problèmes immédiats pour les arrivants.*

— Trouver un emploi.

Souvent, les immigrés arrivent sans garanti d'emploi, attirés par de belles promesses. Ils son déçus devant la réalité.

— Trouver une chambre.

C'est le problème le plus tragique, car il es lié au salaire qui souvent est insuffisant et qu n'existe pas avant l'expiration de la premièr quinzaine de travail.

— Trouver un restaurant bon marché.

— Connaître les adresses importantes : Burea de la main d'œuvre, Sécurité sociale, ambassade aumônerie, lieux de cultes, etc.

— Etablir la carte de travail.

« José, jeune travailleur espagnol, a été refus pendant quinze jours à son poste de travail parc que la préfecture de police faisait attendre s carte. » Or, cette carte est exigée pour tout emplo légal.

— Se protéger contre le racisme.

Combien de fois les immigrés ne sont-ils pa accueillis par des paroles comme celles-ci : « T viens manger notre pain... Si tu n'es pas conten tu n'as qu'à retourner chez toi !... »

2° *Problèmes permanents.*

— Les loisirs.

Souvent ils sont pris entre immigrés du mêm pays, de même langue. Cinémas, cafés, bals. C qui mène souvent aux jeux d'argent, à l débauche, à la prostitution. Les rivalités ne son pas rares entre jeunes travailleurs français (immigrés.

— Les salaires.

Ils sont souvent très bas en raison du manqu de qualification professionnelle, de la langue, d racisme. A travail égal, souvent salaire inéga entre Français et immigrés.

Ce salaire devient d'autant plus difficile que beaucoup de ces immigrés doivent envoyer de l'argent dans leurs familles.

— L'exploitation syndicale et politique.

— L'instabilité dans l'emploi.

« A Nice et à Toulon où beaucoup d'Italiens et de Yougoslaves travaillent dans le bâtiment, il n'est pas rare de les voir licenciés en bloc quand le chantier est terminé... »

— Perte de la foi et de la pratique religieuse liée au phénomène de déracinement des communautés naturelles, aux conditions de vie, à l'isolement, aux loisirs dégradants, etc. Le danger est moindre quand il y a une communauté religieuse, un prêtre de leur pays.

ADRESSE AUX MISSIONNAIRES DES IMMIGRANTS.

L'Action catholique ouvrière jeune et adulte s'efforce, à sa place et selon ses méthodes propres, de rejoindre vos préoccupations apostoliques, en plein respect de votre fonction spécifique, dans l'Eglise, une dans sa variété organique.

L'Action catholique ouvrière se met à votre disposition, tant ses prêtres que ses responsables laïcs :

— Pour écouter vos vœux ;

— Pour accueillir vos informations sur les personnes et situations ;

— Pour accepter une loyale collaboration apostolique ;

— Pour vous informer de tout ce qu'elle tente pour l'évangélisation du monde ouvrier en France et dans d'autres pays ;

— Pour vous recevoir fraternellement dans ses sessions sacerdotales d'Action catholique et de pastorale ;

— Pour accueillir vos responsables jeunes et laïcs dans les sessions et congrès de militants et de dirigeants ;

— Pour mettre à votre disposition tous nos matériaux et instruments de recherche et de travail, tels que, pour les prêtres : *Masses ouvrières*, *Correspondance aux aumôniers*, *Lettre aux aumôniers ;*
Pour les laïcs : les différents *Bulletins*.

L'Action catholique ouvrière de France connaît ses limites. Ne les interprétez pas comme une réticence vis-à-vis de votre effort missionnaire. Elle reste fermement attachée à l'objectif précis que lui a donné la hiérarchie, mais son aire d'évangélisation recouvre partiellement le vôtre, et c'est là le lieu d'une collaboration fraternelle et efficace.

M.-J. MOSSAND,

aumônier national de J. O. C.,
rédacteur de Masses ouvrières,
pour la J. O. C., la J. O. C. F., l'A. C. O.

Décrets d'application de la loi scolaire du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privé

Le Journal Officiel de la République française (Lois et Décrets) *du* 29 *juillet* 1960 *(n°* 175) *a publié (p.* 7014 *à* 7017) *deux décrets et un arrêté d'application de la loi scolaire du* 31 *décembre* 1959. *Nous les reproduisons intégralement :*

CONDITIONS FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT (PERSONNEL ET MATERIEL) DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Décret n° 60-745 du 28 juillet 1960 relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel et matériel) des classes sous contrat d'association.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail.

Vu la loi n° 59-1557, du 31 décembre 1959, et notamment ses articles 4 et 11 ;

Vu le décret n° 60-389, du 22 avril 1960, et notamment ses articles 7 et 16 ;

Vu le décret n° 60-386, du 22 avril 1960, et notamment ses articles 1 à 3 ;

Le conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

ARTICLE 1er. — Les maîtres liés à l'Etat par contrat et donnant leur enseignement dans les classes placées sous le régime de l'association perçoivent directement de l'Etat une rémunération mensuelle qui leur est versée suivant les règles de la comptabilité publique.

ART. 2. — Les maîtres pourvus des titres de capacité prévus à l'article premier du décret n° 60-386, du 22 avril 1960, reçoivent les rémunérations afférentes aux échelles indiciaires applicables aux personnels de l'enseignement public titulaires des mêmes diplômes et exerçant les mêmes fonctions.

ART. 3. — Les maîtres entrant dans le champ d'application des articles 2 et 3 du décret n° 60-386, du 22 avril 1960, susvisé sont rémunérés dans les conditions suivantes :

S'ils enseignent dans des classes du second degré ou de l'enseignement technique, ils reçoivent les rémunérations afférentes aux échelles indiciaires applicables aux maîtres auxiliaires de l'enseignement public.

S'ils enseignent dans des classes du premier degré, ils sont rémunérés par assimilation aux instituteurs remplaçants de l'enseignement public.

ART. 4. — Des contrats peuvent être souscrits par des maîtres assurant au minimum un demi-service dans les classes sous contrat. Cette possibilité est ouverte à concurrence du quart des effectifs des maîtres contractuels ou auxiliaires assurant des postes à service complet.

La rémunération des intéressés est alors décomptée au prorata des heures assurées, sur la base d'un traitement complet fixé conformément aux dispositions des articles précédents.

ART. 5. — Les contrats visés aux articles qui précèdent sont exclusifs de tout autre contrat conclu en application de la loi du 31 décembre 1959 susvisée.

ART. 6. — L'Etat supporte les charges sociales et fiscales incombant à l'employeur et afférentes aux rémunérations perçues par les maîtres contractuels et auxiliaires.

ART. 7. — Les maîtres, lors de la conclusion du

contrat initial, dont la durée ne peut dépasser deux ans, sont classés dans l'échelle indiciaire applicable au personnel correspondant de l'enseignement public, leur ancienneté de service dans l'enseignement privé et au seul titre de fonctions d'enseignement étant prise en compte pour la moitié.

A l'issue de cette période probatoire de deux ans, les maîtres sont classés par décision de l'autorité académique selon des modalités équivalentes à celles en vigueur pour le classement et l'avancement des maîtres appartenant à des catégories correspondantes de l'enseignement public.

Commissions consultatives (1)

Art. 8. — Il est créé au chef-lieu de chaque département dans les deux ans suivant la publication du présent décret une Commission consultative mixte dont la mission exclusive est d'exprimer un avis sur le classement indiciaire de chaque maître de l'enseignement primaire privé.

Cette Commission est réunie à la diligence de l'inspecteur d'académie qui fixe son ordre du jour et convoque ses membres huit jours au moins à l'avance. Elle comprend vingt membres, soit :

L'inspecteur d'académie, président, avec voix prépondérante ;

Quatre représentants de l'autorité académique ;

Cinq membres du personnel titulaire de l'enseignement primaire public comprenant, d'une part, des chefs d'établissements ; d'autre part, des maîtres désignés par le recteur ;

Cinq chefs d'établissement d'enseignement primaire privé ayant passé avec l'Etat un contrat d'association ou un contrat simple, désignés par le recteur ;

Cinq représentants des maîtres de l'enseignement primaire privé, contractuels ou agréés, élus au scrutin de liste par leurs collègues.

Art. 9. — Il est créé au chef-lieu de chaque académie dans les deux ans suivant la publication du présent décret une Commission consultative mixte dont la mission exclusive sera d'exprimer un avis sur le classement indiciaire de chaque maître des enseignements secondaires et techniques privés à l'occasion du renouvellement de son contrat.

Cette Commission est réunie à la diligence du recteur qui fixe son ordre du jour et convoque ses membres huit jours au moins à l'avance.

Elle comprend vingt membres, soit :

Le recteur, président, avec voix prépondérante ;

Quatre représentants de l'autorité académique ;

Cinq membres du personnel titulaire de l'enseignement secondaire et technique public, comprenant, d'une part, des chefs d'établissement ; d'autre part, des maîtres désignés par le recteur ;

Cinq chefs d'établissement d'enseignement privé, secondaire ou technique, ayant passé avec l'Etat un contrat d'association ou un contrat simple, désignés par le recteur ;

Cinq représentants des maîtres d'enseignement secondaire ou technique privé, contractuels ou agréés élus au scrutin de liste par leurs collègues.

Les maitres

Art. 10. — Les maîtres contractuels pourvus des titres de capacité visés à l'article 1er du décret n° 60-386, du 22 avril 1960, sont astreints, compte tenu de leurs diplômes et de leurs fonctions, aux obligations de service prévues par la réglementation en vigueur pour les personnels de même catégorie exerçant dans les établissements d'enseignement de l'Etat.

Les maîtres non pourvus des titres de capacité susvisés sont astreints aux obligations de service comprenant le nombre d'heures le plus élevé prévu pour les catégories d'emploi correspondantes de l'enseignement public.

Les heures supplémentaires assurées sur autorisation de l'autorité académique pour les enseignements compris dans les programmes de l'enseignement public sont payées au taux en vigueur pour le personnel correspondant de l'enseignement public, dans les mêmes conditions que la rémunération principale.

A titre transitoire, les autorités académiques pourront, compte tenu des besoins particuliers de l'enseignement dans les classes sous contrat d'association, autoriser le paiement d'heures de remplacement, de suppléance ou d'enseignement partiel, dans la limite de 10 % des heures d'enseignement données dans l'ensemble des classes sous contrat d'un établissement.

Ces heures pourront être assurées, sur autorisation de l'autorité académique, par des maîtres appartenant au secteur privé de l'établissement, par du personnel chargé à titre principal de fonctions de surveillance, d'administration ou de direction, ou par toute personne autorisée par l'autorité académique ; elles seront rémunérées au taux correspondant aux titres des intéressés.

Toutefois, les fonctionnaires titulaires de l'enseignement public en situation d'activité ne pourront, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le recteur, être rémunérés par l'Etat pour des heures d'enseignement données dans les classes sous contrat que s'ils ont été nommés dans l'établissement par application de l'article 8 du décret n° 60-389, du 22 avril 1960.

Durée des contrats

Art. 11. — La durée du contrat souscrit par le personnel enseignant ne peut excéder celle du contrat d'association passé entre l'établissement qui l'emploie et l'Etat.

Le contrat du maître est renouvelable de plein droit et par tacite reconduction au même titre que le contrat de l'établissement.

La résiliation du contrat d'association passé entre l'établissement et l'Etat entraîne la résiliation des contrats souscrits par le personnel enseignant : celui-ci a la possibilité de demander soit son intégration dans les cadres de l'enseignement public, soit la conclusion d'un nouveau contrat avec l'Etat dans le cadre d'un autre établissement placé sous le régime de l'association.

Dans le cas où l'établissement précédemment titulaire d'un contrat d'association serait autorisé à souscrire un contrat simple ou dans le cas de mutation dans une classe sous contrat simple, les maîtres obtiennent de plein droit leur agrément.

En tout état de cause, les maîtres conservent dans leur nouvelle situation pour l'application des dispositions relatives à leur classement indiciaire le bénéfice des années d'enseignement accomplies depuis la conclusion du premier contrat.

Art. 12. — Un emploi est déclaré vacant dans un établissement sous contrat à partir du moment où, pour une cause quelconque, le maître qui assurait le service cesse d'être rémuneré par l'Etat.

Pour pourvoir cet emploi, le recteur notifie au chef d'établissement, par ordre préférentiel, les noms des candidats (titulaires, contractuels ou auxiliaires), qu'il propose pour cet emploi. Le chef d'établissement a la faculté de choisir un nom sur cette liste, soit de proposer de nouveaux candidats à la désignation du recteur ; ces candidats ne pourront en aucun cas appartenir à l'enseignement public.

Dans le cas où les trois quarts des postes de classes sous contrat d'un établissement sont occupés par des maîtres choisis sur les listes des candidatures adressées par le recteur, celui-ci accorde la priorité, pour les nouveaux postes vacants, aux candidats présentés par le chef d'établissement s'ils sont pourvus des titres de capacité.

Dans les deux cas ci-dessus, si aucun de ces can

(1) Les sous-titres sont de notre rédaction.

didats ne recueille l'agrément du recteur, celui-ci porte le cas devant le comité départemental de conciliation.

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES ET TECHNIQUES

ART. 13. — En ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement technique, l'Etat assume seul les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes placées sous le régime de l'association.

Dans le cas où une collectivité locale décide d'assurer en tout ou partie les dépenses de fonctionnement (matériel), cette collectivité passe une convention avec l'établissement. Si la prise en charge est partielle, elle revêt la forme d'une participation aux dépenses de fonctionnement assumées par l'Etat.

Le deuxième alinéa de l'article 7 du décret n° 60-389, du 22 avril 1960, est abrogé.

ART. 14. — Les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes d'enseignement secondaire et technique sous contrat d'association incombant à l'Etat sont calculées forfaitairement au prorata du nombre d'élèves inscrits au début de chaque trimestre dans les classes placées sous contrat.

Ce forfait d'externat, calculé par élève, est égal au coût moyen de l'entretien d'un élève externe dans un établissement public de l'Etat de catégorie correspondante, majoré de 5 p. 100 pour couvrir les charges financières telles que les assurances et les impôts, dont les établissements d'enseignement public sont dégrevés. Sont incluses dans le forfait les dépenses d'externat afférentes à la direction, à l'administration et à la surveillance, au paiement des agents de service, au chauffage et à l'éclairage et aux charges diverses. Ces éléments sont déterminés par les enquêtes périodiques assurées conjointement par le ministère des finances et des affaires économiques et le ministère de l'éducation nationale sur le coût des établissements d'enseignement de l'Etat.

Dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, ainsi que dans les villes comptant plus de 500 000 habitants, la participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses de fonctionnement d'établissements sous contrat d'association pourra, par décision de l'autorité académique, être alignée, selon les mêmes règles, sur les résultats de gestion d'établissement d'enseignement public de la même catégorie, fonctionnant dans des conditions analogues ; la majoration accordée devra correspondre à l'écart constaté entre les prix de revient de ces établissements et les prix de revient moyens, sans pouvoir excéder 40 p. 100 du montant des forfaits nationaux.

Dans l'intervalle de deux enquêtes, le montant de la contribution publique pourra être modifié à la clôture de chaque année scolaire, dans des conditions qui seront fixées par un arrêté conjoint du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'éducation nationale, en fonction des résultats de gestion d'établissements d'enseignement public choisis comme témoins.

En ce qui concerne l'année scolaire 1960-1961, cette contribution sera établie sur la base des résultats dégagés par l'enquête afférente à l'année 1958, majorée d'un supplément dont le taux sera déterminé avant la rentrée scolaire 1960-1961 dans les formes visées à l'alinéa précédent.

ART. 15. — Le régime de l'externat simple pour les classes placées sous le régime de l'association est la gratuité. Toutefois, une contribution pourra être demandée aux familles, premièrement pour couvrir les faits afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte, deuxièmement pour l'amortissement des bâtiments affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif, ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments.

Le contrat précise le montant des redevances correspondantes ainsi que celles demandées aux familles des externes surveillés, des demi-pensionnaires et des internes.

ART. 16. — Les demandes de contrat devront être déposées par les chefs d'établissement, trois mois avant le début de chaque année scolaire. L'acceptation de ces demandes par l'Etat, quelle que soit la date à laquelle elle intervient, donne aux dispositions du contrat effet à compter du début de l'année scolaire.

Les maîtres en fonctions dans un établissement privé désireux de souscrire un contrat d'association doivent déposer également leurs demandes trois mois avant le début de l'année scolaire. L'acceptation de leur demande par l'Etat porte effet à la même date que pour l'établissement.

A titre exceptionnel pour l'année scolaire 1960-1961, un arrêté fixera les conditions dans lesquelles devront être déposées les demandes de contrat ayant pour point de départ l'année scolaire 1960-1961.

ART. 17. — Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1960.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'éducation nationale,
LOUIS JOXE.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

CONDITIONS FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT (PERSONNEL) DES CLASSES SOUS CONTRAT SIMPLE

Décret n° 60-746 du 28 juillet 1960 relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel) des classes sous contrat simple.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail ;

Vu la loi n° 59-1557, du 31 décembre 1959, et notamment ses articles 5 et 11 ;

Vu le décret n° 60-386, du 22 avril 1960, et notamment ses articles 1 à 3 ;

Vu le décret n° 60-390, du 22 avril 1960, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 60-745, du 28 juillet 1960 ;

Le conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu ;

Décrète :

ARTICLE 1er. — Les maîtres agréés donnant leur enseignement dans les classes placées sous le régime du contrat simple perçoivent directement de l'Etat une rémunération mensuelle qui leur est versée suivant les règles de la comptabilité publique.

ART. 2. — Les maîtres agréés pourvus des titres de capacité prévus à l'article 1er du décret n° 60-386, du 22 avril 1960, reçoivent les rémunérations afférentes aux échelles indiciaires appli-

cables aux personnels de l'enseignement public titulaires des mêmes diplômes et exerçant les mêmes fonctions sous réserve qu'ils donnent dans les disciplines comprises dans les programmes de l'enseignement public un enseignement de même durée que les maîtres de cet enseignement.

Dans le cas contraire, la rémunération des intéressés est décomptée au prorata des heures ainsi assurées, sur la base d'un traitement complet fixé conformément aux dispositions de l'article précédent. Cette disposition est applicable également aux maîtres visés aux articles 3 et 4 ci-après.

ART. 3. — Les maîtres agréés entrant dans le champ d'application des articles 2 et 3 du décret n° 60-386, du 22 avril 1960 susvisé, sont rémunérés dans les conditions suivantes sous réserve qu'ils donnent dans les disciplines comprises dans les programmes de l'enseignement public un enseignement de même durée que les maîtres de cet enseignement :

S'ils enseignent dans des classes du second degré ou de l'enseignement technique, ils reçoivent les rémunérations afférentes aux échelles indiciaires applicables aux maîtres auxiliaires de l'enseignement public.

S'ils enseignent dans des classes du premier degré, ils sont rémunérés par assimilation aux instituteurs remplaçants de l'enseignement public.

ART. 4. — L'agrément pourra être conféré à des maîtres assurant au minimum, dans les disciplines comprises dans les programmes de l'enseignement public, un demi-service dans les classes sous contrat simple. Cette possibilité est ouverte à concurrence du quart des effectifs des maîtres agréés assurant des postes à service complet.

UNE PÉRIODE PROBATOIRE DE DEUX ANS

ART. 5. — Les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations perçues par le personnel enseignant agréé sont à la charge de l'établissement. Toutefois, par une clause inscrite au contrat, l'Etat peut assumer une certaine proportion de ces charges dans la limite de 50 p. 100.

L'Etat fait l'avance des charges susvisées que les établissements lui remboursent suivant le cas en tout ou en partie.

ART. 6. — Les maîtres agréés sont classés pour une période de deux ans à compter de la date de la décision leur accordant l'agrément, dans l'échelle indiciaire applicable au personnel correspondant de l'enseignement public, leur ancienneté de service dans l'enseignement privé et au seul titre de fonctions d'enseignement étant prise en compte pour la moitié.

A l'issue de cette période probatoire de deux ans, les maîtres sont classés par décision de l'autorité académique selon des modalités équivalentes à celles en vigueur pour le classement et l'avancement des maîtres appartenant à des catégories correspondantes de l'enseignement public.

ART. 7. — Les commissions prévues aux articles 8 et 9 du décret n° 60-745, du 28 juillet 1960 (2), sont compétentes en ce qui concerne l'avancement des maîtres agréés.

ART. 8. — Les maîtres agréés pourvus des titres de capacité visés à l'article 1er du décret n° 60-386, du 22 avril 1960, sont astreints, compte tenu de leurs diplômes et de leurs fonctions, aux obligations de service prévues par la réglementation en vigueur pour les personnels de même catégorie exerçant dans les établissements d'enseignement de l'Etat.

Les maîtres agréés non pourvus des titres de capacité susvisés sont astreints aux obligations de service comprenant le nombre d'heures le plus élevé prévu pour les catégories d'emplois corres pondantes de l'enseignement public.

Les heures supplémentaires effectuées sur autori sation de l'autorité académique pour les enseigne ments compris dans les programmes de l'enseigne ment public sont payées au taux en vigueur pou le personnel correspondant de l'enseignemen public dans les mêmes conditions que la rémuné ration principale.

A titre transitoire, les autorités académique pourront, compte tenu des besoins particuliers d l'enseignement dans les classes sous contrat d'as sociation, autoriser le paiement d'heures de rem placement, de suppléance ou d'enseignement par tiel, dans la limite de 10 p. 100 des heures d'ensei gnement données dans l'ensemble des classes sou contrat simple d'un établissement.

Ces heures pourront être assurées, sur autorisa tion de l'autorité académique, par des maître appartenant au secteur privé de l'établissemen par du personnel chargé à titre principal des fonc tions de surveillance, d'administration ou de direc tion, ou par toute personne autorisée par l'autorit académique ; elles seront rémunérées au taux cor respondant aux titres des intéressés.

Toutefois, les fonctionnaires titulaires de l'ensei gnement public en situation d'activité ne pourron sauf dérogation exceptionnelle accordée par le rec teur, être rémunérés par l'Etat pour des heure d'enseignement données dans des classes sous con trat simple.

ART. 9. — La prise en charge par l'Etat des trai tements des maîtres agréés doit avoir pour eff une réduction des redevances de scolarité deman dées aux familles des élèves fréquentant les classe sous contrat simple.

Le contrat passé entre l'établissement et l'Eta devra prévoir le taux de cette réduction.

ART. 10. — Les classes placées sous le régime d contrat simple peuvent être habilitées à recevoi des boursiers nationaux lorsque leur personne enseignant satisfait aux obligations fixées par le textes en vigueur.

Elles sont habilitées de plein droit lorsque l moitié des maîtres agréés possèdent les titres d capacité prévus à l'article 1er du décret n° 60 386, du 22 avril 1960.

ART. 11. — Le Premier ministre, le ministre d l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, l ministre des finances et des affaires économique et le ministre du travail sont chargés, chacun e ce qui le concerne, de l'exécution du présent décre qui sera publié au *Journal Officiel* de la Répu blique française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1960.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'éducation national
LOUIS JOXE.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le ministre des finances
et des affaires économique
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

ARRETE RELATIF AU MONTANT DE LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE L'ETA POUR LES CLASSES D'ETABLISSEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATIO

Montant de la contribution forfaitair annuelle de l'Etat aux dépenses de fonction

(2) Le décret n° 60-745 est celui concernant le contrat d'association. (N. D. L. R.)

nement des classes des établissements privés placées sous contrat d'association.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 60-389, du 22 avril 1960, relatif au contrat d'association à l'enseignement public passé par les établissements d'enseignement privé ;

Vu le décret n° 60-745, du 28 juillet 1960, relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel et matériel) des classes sous contrat d'association,

Arrêtent :

ARTICLE 1er. — Jusqu'à la publication d'une nouvelle enquête sur les prix de revient des externats des établissements d'enseignement public qui portera sur les comptes de l'année 1960, la contribution annuelle de l'Etat aux dépenses de fonctionnement matériel des classes d'enseignement privé du second degré et de l'enseignement technique sous contrat d'association est fixée forfaitairement par référence au coût d'entretien d'un élève externe inscrit dans un établissement de l'Etat, tel qu'il résulte des enquêtes relatives aux comptes de gestion de l'année 1958.

ART. 2. — Pour l'année scolaire 1960-1961 et en application des dispositions de l'article 14 (alinéas 2 et 4) du décret n° 60-745, du 28 juillet 1960 susvisé, le montant de la contribution annuelle de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements privés sous contrat d'association est fixé par élève aux montants forfaitaires suivants :

A. — *Etablissements correspondant aux lycées classiques et modernes :*

Anciens lycées	338 NF
Anciens collèges nationaux classiques et modernes	268
Anciens collèges municipaux	203

B. — *Etablissements correspondant aux lycées techniques* (anciennes écoles nationales professionnelles et anciens collèges techniques nationaux) :

Lycées techniques industriels de garçons	448 NF
Lycées techniques industriels de jeunes filles	417 NF
Lycées techniques commerciaux..	350

C. — *Etablissements correspondant aux lycées techniques* (anciens collèges techniques municipaux)...................... 330 NF

D. — *Etablissements correspondant aux collèges d'enseignement général* (anciens cours complémentaires)................... 107 NF

E. — *Etablissements correspondant aux collèges d'enseignement technique* (anciens centres d'apprentissage :

Collèges d'enseignement technique industriel de garçons, industries diverses	441 NF
Collèges d'enseignement technique industriel de garçons (métiers du bâtiment)	471
Collèges d'enseignement technique industriels de jeunes filles	389
Collèges d'enseignement technique commerciaux	334

ART. 3. — La contribution de l'Etat, établie selon les règles énoncées ci-dessus, est mandatée au nom du directeur de l'établissement privé sous contrat d'association en quatre versements annuels calculés au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les classes placées sous contrat au début du trimestre écoulé.

ART. 4. — Le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires au ministère de l'éducation nationale, le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juillet 1960.

Le ministre de l'éducation nationale,
LOUIS JOXE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Evénements et Informations

M. 8 JUIN. — Les autorités polonaises restituent la lettre personnelle adressée par le Pape Jean XXIII au cardinal Wyszynski dont était porteur *Mgr Kowalski*, et qui lui fut confisquée à son passage à la douane polonaise lors de son retour de sa visite « *ad limina* » à Rome. (Cf. col. 864.)

J. 9 JUIN. — L'*Assemblée nationale* ratifie, par 380 voix contre 69, les accords passés avec le *Mali* et la *République malgache.*

— Aux environs de Paris, 7e Conférence internationale des *cheftaines catholiques*, à laquelle participent des représentantes, la plupart responsables nationales, des mouvements scouts de 22 pays de quatre continents (Asie exceptée), englobant quelque 5 millions de membres. Thème : « L'Education de la foi » à travers les activités scoutes.

A L'ÉTRANGER. — Au *Maroc*, dans une déclaration au *Monde*, le *prince Moulay Hassan* explique la résolution du nouveau gouvernement de construire une démocratie ; il défend son attitude intransigeante dans la défense des intérêts nationaux et déclare le désir de *M. Ferhat Abbas* d'entrer en conversation avec la France.

V. 10 JUIN. — En *France*, à l'appel des syndicats, postiers, enseignants et fonctionnaires des ministères font grève. Quelques grèves également dans les transports et la métallurgie.

— A *Grenoble*, la Centrale des étudiants, appuyée par les syndicats, rassemble dans un meeting 2 500 personnes, d'après son communiqué, pour la « *paix en Algérie* ».

— *Communauté européenne*, organe des institutions européennes, annonce ces trois importantes décisions des « Six » : *a*) l'accélération du processus de mise en place du *Marché commun ; b*) la demande de création d'un exécutif unique pour le *Marché commun*, la *Communauté européenne du charbon et de l'acier*, l'*Euratom* ; *c*) la proposition par l'*Assemblée parlementaire* d'élections européennes au suffrage universel direct de l'Assemblée. La première est la plus importante ; elle accélérera le désarmement douanier et contingentaire, la mise en place du tarif extérieur commun, la politique agricole et économique commune.

A L'ÉTRANGER. — A *Tokyo*, précurseur de *M. Eisenhower*, *M. Hagerty* est accueilli sur l'aérodrome par une foule de quelque 5 000 Japonais hostiles.

— En *Côte-d'Ivoire*, le journal *Fraternité* publie une lettre chaleureuse de *M. Sekou Touré*, félicitant

M. Houphouët-Boigny de sa décision de quitter la Communauté.

— Au *Sud-Viet-Nam*, la revue *Missi* nous révèle : un puissant courant de conversions chez les « *montagnards* » du pays (un million) ; ils sont déjà 30 000 chrétiens, renforcés depuis peu par 50 000 réfugiés chrétiens venus du Nord.

S. 11 JUIN. — A *Lourdes*, ouverture du pèlerinage militaire international par une messe, que célèbre le cardinal Feltin. 40 000 soldats de 16 pays sont annoncés. Sont aussi présents LL. EEm. les cardinaux de Vienne et d'Utrecht, *Koenig* et *Alfrink*.

A L'ÉTRANGER. — D'*Israël*, la réponse de *M. Ben Gourion* à l'Argentine est courte : « Nous ne rendrons pas Eichmann. » Le gouvernement argentin a fait distribuer sa « *note à Israël* » à tous les représentants de l'O. N. U.

— D'après l'Agence *Fides*, à *Florès* (petite île de la Sonde), la proportion des catholiques est la plus élevée de l'*Indonésie* : sur 1 660 000 habitants, les fidèles y sont 600 000. Dans la République indonésienne tout entière, sur 83 millions d'âmes, il n'y a que 1 150 000 catholiques.

D. 12 JUIN. — Une lettre du *président de Gaulle* aux chefs du Conseil de l'Entente répond favorablement à leur demande d'indépendance.

A L'ÉTRANGER. — A *La Havane*, dans un discours radiodiffusé, *M. Fidel Castro* se livre à un déchaînements d'avertissements, de menaces et d'accusations contre les Etats-Unis. Quatre des plus luxueux hôtels américains de La Havane ont été saisis.

— A *Washington*, le président Eisenhower prend l'avion pour un voyage de 35 000 kilomètres en Extrême-Orient.

L. 13 JUIN. — A *Lourdes*, le pèlerinage international militaire prend fin sur un télégramme du *Saint-Père*. Il s'honorait de la présence de trois cardinaux, de celle des ministres de la Défense français et autrichien, *MM. Messmer* et *Graf* ; de *M. Le Bigot*, représentant le secrétaire d'Etat à la Marine, et de nombreux généraux français et étrangers.

— A *Paris*, arrivée, en visite officielle, du président de la République israélienne, *M. Ben Gourion*.

A L'ÉTRANGER. — A *Brioni* (*Yougoslavie*), rencontre *Nasser-Tito* en vue d'accorder leurs politiques « méditerranéennes ».

— En *Turquie*, le *général Gursel* promulgue la « Constitution provisoire » et se nomme lui-même : chef d'État, président du gouvernement, commandant en chef de l'armée et président du Comité révolutionnaire de l'Union nationale, qui, en réalité, tient le pouvoir.

— *L'Osservatore Romano* annonce l'érection du nouveau diocèse de *Texcoco* (*Mexique*) sur des territoires détachés de l'archidiocèse de Mexico dont il devient suffragant. Le même journal annonce la mort, le 12 juin, de *Mgr Joseph Calasanz Fliesser*, évêque titulaire de Binda, âgé de soixante-quatre ans, ancien évêque de Linz (Autriche), de 1946 à 1956.

M. 14 JUIN. — A *Paris*, discours radiodiffusé du *général de Gaulle*. Il traite du relèvement démographique, économique et social de la France, de son équipement industriel poursuivi ; il effleure la question agricole et celle de l'école, où il attend la coopération ; il s'arrête sur le problème de la Communauté et reprend son appel aux rebelles d'Algérie pour la cessation du combat.

— A *Brest*, dans son église Saint-Louis, *Mgr Pailler*, nommé évêque auxiliaire de Rouen, est sacré par son archevêque, *Mgr Martin*, assisté de *Mgr Chauvel*, évêque de Quimper, et de *Mgr Mazé*, évêque de Hung-Hoa (Viet-Nam-Nord), entourés de nombreux évêques.

— A *Alger*, une mise au point du « plan de Constantine » fait une plus grande place qu'on ne l'avait prévu tout d'abord aux aménagements dans le « bled ».

— A *Paris*, le gouvernement prend en considération le plan d'aménagement de la région parisienne, qui entraînera une mise de fonds de 5 milliards de NF en trois ans.

— Publication au *Journal Officiel* du décret du 1er avril 1960, plaçant sous l'autorité du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer les îles Glorieuses, françaises depuis 1892, Juan de Nova, Europa, Bassas de India, françaises depuis 1897, et Tromelin, française depuis 1953.

A L'ÉTRANGER. — Aux *Philippines*, première étape du *président Eisenhower*, qu'une foule enthousiaste vient saluer.

— Au *Liban*, annonce de l'élection comme député de l'ex-président, *M. Chamoum*.

— A *Addis-Abéba*, ouverture de la Conférence des peuples indépendants de toute l'Afrique, 20 pays et territoires y participent.

— Au *Cambodge*, sous la pression du peuple, le *prince Norodom Sihanouk*, après vote unanime de la Chambre nationale et du Conseil du royaume et après la démission du Conseil de régence, a pris le pouvoir.

M. 15 JUIN. — A l'*Elysée*, entretien entre le *général de Gaulle* et *M. Ben Gourion*.

— A *Alger*, le verdict au procès du parti communiste algérien condamne *Henri Alleg* à dix ans de prison ; les autres complices à diverses peines allant de vingt ans à cinq ans. La défense engage une procédure de récusation.

A L'ÉTRANGER. — Au *Congo belge*, *M. Lumumba* ayant reçu mission d'information pour former un gouvernement provisoire, on apprend que la riche province du Katanga revendique son propre gouvernement et qu'elle déciderait de se séparer du Congo.

— A *Washington*, devant le Sénat américain, *M. Kennedy* définit son programme politique de candidat présidentiel : reconstituer la puissance militaire du pays, nouvelle politique au Moyen-Orient, création avec tout l'Occident d'un fonds d'aide pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine ; renoncement à la libération de l'Europe orientale et, à l'intérieur, lutte contre l'inflation et la ségrégation.

— En *Allemagne*, le *roi Baudouin* de Belgique inspecte ses troupes en République fédérale.

— La revue *Missi* (numéro de juin-juillet) publie une liste nominative de prêtres chinois du diocèse de *Hankow* (Hupeï) actuellement en prison ou récemment libérés ; 22 sont énumérés qui ont sacrifié leur liberté pour demeurer fidèles à l'unité de la foi.

— Au *Japon*, continuant leur campagne contre le traité nippo-américain, les étudiants prennent la Diète d'assaut. Le bilan est de cinq étudiants tués et 500 blessés et de 171 policiers blessés.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de l'*abbé Ignace Jez*, recteur du petit séminaire de Kattowice, comme évêque titulaire d'Alba Maritima et auxiliaire du cardinal *Wyszinski*, archevêque de Gniezno et Varsovie.

J. 16 JUIN. — En *Algérie*, en réaction contre le discours du *général de Gaulle*, se constitue le « *Front de l'Algérie française* ». Le Comité de parrainage est entièrement musulman.

— Le bulletin du *Centre d'Information*, créé par *M. Soustelle*, donne les raisons qui décident l'ancien ami du Général à passer à l'opposition ouverte.

— *M. Louis Joxe*, ministre de l'Education nationale, suspend le versement de la subvention de fonctionnement attribuée à l'*Union nationale des étudiants de France* (U. N. E. F.), subvention de 8 millions. Il lui reproche d'être sorti du cadre

de ses activités normales (aide au F. L. N., contacts à l'étranger avec l'U. G. E. M. A., organisation dissoute). Les organismes bénéficiaires recevront directement les fonds précédemment transmis par l'U. N. E. F.

— A *Paris*, mise en liberté provisoire du *commandant Sapin-Lignières*, chef des territoriaux lors des événements d'Alger du 24 janvier.

— A l'*Académie française*, élection de *M. René Clair* au fauteuil de *Fernand Gregh*, par 18 voix contre 8 à *M. François Pietri*. Avec lui, le cinéma fait son entrée à l'Académie. — Par ailleurs, l'Académie attribue ses prix. Grand prix de Littérature, à *Mme Simone ;* grand prix du Roman, à *Christian Murciaux*, pour son roman *Notre-Dame du Désespoir ;* grand prix Gobert, à *Roger Dion*, pour *Histoire de la vigne et des vins de France ;* second prix, à *Albert Ollivier*, pour son *Dix-Huit Brumaire*. Le nouveau prix du *Rayonnement de la langue française* est attribué au romancier *Marc Blanpain*, pour son activité en faveur de l'Alliance française, dont il est le secrétaire général.

— A *Paris*, à l'hôtel Lutetia, la *Mutualité Saint-Martin*, Fédération nationale du clergé, réunit ses 135 délégués nationaux et fête son 10e anniversaire.

A L'ÉTRANGER. — A *Tokyo*, après les émeutes d'hier, le gouvernement japonais prie le président Eisenhower d'ajourner sa visite.

— *L'Osservatore Romano* annonce les nominations de l'*abbé Vicente Aducci*, curé d'Olavarria, diocèse d'Azul, comme évêque titulaire de Musti et auxiliaire de *Mgr Serafini*, évêque de *Mercedes* (*Argentine*) ; par le *Pakistan*, du *général Nawabzada Agha Mohammed Raza*, auparavant ambassadeur à Paris, comme ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège.

V. 17 JUIN. — A *Alger*, devant la réaction de la presse régionale au discours du *général de Gaulle*, une censure sévère est rétablie.

— Au *Mont-Valérien*, grandioses cérémonies pour l'inauguration du monument de la Résistance ; les ministres des cultes ont prononcé tour à tour les prières rituelles ; à minuit, douze coups de canon clôturent la cérémonie.

— La *Semaine religieuse de Lyon* annonce les résultats du Chapitre général du *Prado :* supérieur général, *Mgr Ancel ;* vice-supérieur général : *P. Saint-Gaudens* (Toulouse) ; assistant, *P. Huguet* (Lyon). Le *P. Gérin* est chargé du secrétariat général et de l'économat général.

— Publication au *Journal Officiel* (n° 140) d'un arrêté du ministre de l'Education nationale du 8 juin 1960, annulant le retrait d'habilitation à recevoir des boursiers nationaux pris par l'arrêté du 27 mai 1960 (cf. *D. C.*, n° 1331, col. 856), en ce qui concerne l'établissement d'enseignement secondaire privé suivant : *Institution La Source*, 11, *rue Ernest-Renan, Meudon-Bellevue, Seine-et-Oise* (Académie de Paris), lequel établissement est de nouveau habilité.

— A *Solesmes*, mort du poète *Pierre Reverdy*, considéré comme l'un des maîtres de la poésie moderne. Né à Narbonne, en 1889, il se lia aux mouvements d'avant-garde et publia ses premiers poèmes, en 1916, dans la revue *Nord-Sud*, qu'il avait fondée. Après l'édition de *Cravates de chanvre* et de *Source du vent*, il se convertit, en 1926, à la foi catholique et se retira définitivement à Solesmes, à l'ombre de la célèbre abbaye. Le « Mercure de France » a publié de ses poèmes deux recueils : *Plupart du temps* (1945), et *Main-d'œuvre* (1949) ; un autre, de notes, *Livre de bord*, parut à la même époque.

A L'ÉTRANGER. — A *Varsovie*, plus de 100 000 fidèles ont participé hier à la procession de la Fête-Dieu dans les rues de la capitale.

— De *Manille*, un peu assombri par les nouvelles du Japon, le *président Eisenhower* s'est embarqué pour Formose. De là, il gagnera Séoul.

— Au *Congo belge*, un bloc d'opposition s'est formé contre *M. Lumumba*. Il se groupe autour de l'Abako, dont *M. Kasavubu* est président, et considère *M. Lumumba « comme communiste et dictateur en puissance »*.

— A *La Haye*, les Sept de l'Union de l'Europe occidentale (U. E. O.) ont entendu *M. Selwyn Lloyd* déclarer que la Grande-Bretagne est prête à adhérer à l'Euratom et à la C. E. C. A., mais pas encore au Marché commun.

— A *Washington*, le recensement de mars dernier publie ses premiers documents. La population des Etats-Unis est de 179 500 000 habitants, en augmentation de 28 millions sur 1950, depuis dix ans.

— Violent bombardemnt chinois contre les îles *Quemoy*, pour l'arrivée du *président Eisenhower* à *Formose*.

— En *Allemagne*, pose de la première pierre de l'église « Notre-Dame du Précieux-Sang », érigée à proximité de l'ancien camp de concentration nazi de *Bergen-Belsen*, en signe d'expiation des crimes qui y ont été commis.

S. 18 JUIN. — Au *Mont-Valérien*, le *président de Gaulle* inaugure officiellement le *Mémorial de la France combattante*. Après s'être recueilli dans la crypte, il allume la lampe du souvenir au pied de la « *lanterne des morts* ».

— A *Alger*, la tension de l'opinion croît sans cesse, depuis qu'on s'attend à une négociation avec le F. L. N.

— Au *Sahara*, la fusée française *Véronique* porte à 140 kilomètres de haut une charge de 75 kilos d'explosifs, pour un feu d'artifice que 11 postes scientifiques ont observé.

— La *Semaine religieuse de Paris* annonce la création, à *Lille*, d'une « *Association pour le développement de l'enseignement religieux* » (A. D. E. R.), Association déclarée suivant la loi de 1901, qui se propose : 1° de servir de cadre juridique à l'effort de développement de l'enseignement religieux sous toutes ses formes ; 2° de jouer le rôle d'employeur des catéchistes professionnelles, employeur stable qui garantit la fonction à ces employées.

— Publication au *Journal Officiel* des deux lois du 17 juin 1960, portant approbation des accords signés : 1° le 2 avril 1960, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la *République malgache ;* 2° le 4 avril 1960, entre le gouvernement de la République française et les gouvernements de la République du Sénégal et de la République soudanaise, groupées au sein de la *Fédération du Mali*, sur le transfert des compétences et les dispositions transitoires jusqu'à l'entrée en vigueur des accords de coopération. Chacune de ces lois porte en annexe le texte de l'accord qu'elle concerne.

A L'ÉTRANGER. — Au *Congo belge*, première réunion des Chambres à Léopoldville. *M. Kasavubu* remplace *M. Lumumba* dans la mission de former le Cabinet.

— A *Taïpeh* (*Formose*), accueil triomphal du *président Eisenhower*, qui déclare : « La Chine libre est un exemple pour tous les pays sous-développés. »

— A *Bucarest*, arrivée de *M. Khrouchtchev*, qui vient assister au Congrès du parti communiste.

— Au *Vatican*, visite officielle du *président Arturo Frondizi*, reçu en audience par le Pape Jean XXIII. Après lui, le Souverain Pontife a donné audience aux journalistes argentins de sa suite.

— L'Agence *Fides* annonce : 1° l'érection, le 25 avril, du diocèse de *Morombe* (*Madagascar*) avec des territoires détachés du diocèse de Morondova, et la nomination, le 28 avril, comme évêque de ce nouveau siège, du *R. P. Joseph Zimmermann*, de la Congrégation des Missionnaires de la Sainte-Famille ; 2° la nomination, le 3 mai, du *R. P. Eloy Tato Losada*, de l'Institut espagnol de Saint-François-Xavier pour les missions étrangères, comme

évêque titulaire de Cardicium et vicaire apostolique de *San Jorge* (*Colombie*).

D. 19 JUIN. — Publication au *Journal Officiel* du décret du 18 juin, nommant haut-représentant de la République française et de la Communauté auprès de la *Fédération du Mali, M. Claude Hettier de Boislambert*, avec rang et prérogatives d'ambassadeur.

A L'ÉTRANGER. — Venant de Formose, arrivée du *président Eisenhower* à *Séoul* (*Corée du Sud*). « Vous avez été le point de ralliement du monde libre », dit-il à la foule enthousiaste venue l'accueillir. A son retour en Amérique, le président fera une courte escale à *Okinawa*. A son départ de *Formose*, il avait assuré le président Tchang Kaï-Chek du plein soutien des Etats-Unis.

— A *Dakar*, proclamation dans le calme de l'indépendance du *Mali*.

— A *Munster* (*Allemagne*), clôture de la 3e *Rencontre franco-allemande des journalistes catholiques*, ouverte le 16 juin, par Mgr Keller, évêque de Munster, en présence de Mgr Chevalier, évêque du Mans. Parmi les problèmes d'actualité catholique étudiés, figurait celui du diaconat, qui préoccupe beaucoup les milieux allemands. Prirent la parole : du côté français, le P. Gabel, dont la conférence, « Christianisation et déchristianisation de la France », fut très écoutée ; MM. Fréville, Lizop et Jean de Fabrègues ; du côté allemand, le Dr Hornef, l'abbé Kreyenberg, M. Von Brentano, ministre des Affaires étrangères, le Dr Jaeger, vice-président du Bundestag.

— A *Tokyo*, après une nouvelle nuit d'émeute, *M. Kishi* a obtenu la ratification automatique du traité nippo-américain.

— La revue *Missioni* donne ces informations : 1° la population de la Nouvelle-Zélande s'élève à 2 298 700 habitants, dont 147 000 indigènes *Maori* seulement, presque tous catholiques. Les catholiques ne comptent que 311 000 fidèles, mais l'activité missionnaire y est grande, soutenue par 150 écoles ; 2° en *Somalie*, autrefois colonie italienne, sur 1 500 000 habitants, il n'y a que 4 700 catholiques ; 21 Pères et 4 Frères Franciscains et 97 Sœurs de la Consolata y travaillent surtout dans les œuvres d'assistance et d'éducation.

L. 20 JUIN. — A *Paris*, à la suite de la décision du F. L. N. de répondre à l'invitation du général de Gaulle, on déclare dans les milieux autorisés : 1° que la rencontre ne peut avoir pour objet que le « cessez-le-feu », la destination des armes et le sort des combattants ; 2° que, par ailleurs, le maintien de l'armée en Algérie est une nécessité fondamentale.

— A *Alger*, tous les édifices publics sont gardés par les C. R. S. Le mouvement F. A. F. (Front de l'Algérie française) annonce 50 000 adhérents en douze heures. *M. Delouvrier* resserre la censure des journaux et lance un appel au calme.

— A l'*Elysée*, le *roi du Népal* est reçu à déjeuner par le *général de Gaulle*.

— A l'*Académie des sciences*, par 32 voix sur 60 votants, le *professeur Georges Champetier*, de la Sorbonne, est élu au fauteuil du chimiste *Paul Lebeau*.

— A *Paris*, au troisième tour de scrutin, par 46 voix contre 43 à M. Pierre Giraud (socialiste), *M. Julien Tardieu* (indépendant) est élu président du Conseil municipal de Paris. Né le 19 janvier 1896, à Santiago-del-Estara (Argentine), M. Tardieu fit ses études de droit à Montpellier, puis s'installa à Sète, comme liquidateur judiciaire ; il collabora ensuite à la Maison de la Bonne Presse (service publicité). Il participa à la Résistance dans le maquis des Cévennes et fut, à la Libération, nommé délégué à l'Information pour la région de Montpellier. Elu au Conseil municipal de Paris en 1947 (R. P. F.), il fut rapporteur du budget de la ville de 1953 à 1959. Elu député (indépendant) de Paris en janvier 1957, il fut de nouveau réélu en novembre 1958.

— A la mairie de Vincennes, se tient le *Colloque de Vincennes*. 120 personnalités politiques de diverses tendances, dont MM. Soustelle, Bidault, Morice, Duchet, Lacoste, rejettent « l'Algérie algérienne » et mettent l'opinion en garde contre toute négociation avec le F. L. N.

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, un important traité économique et commercial est conclu entre *Cuba* et l'*U. R. S. S.*

— Au *Congo belge*, *M. Kasavubu* présente son gouvernement, mais entre temps, *M. Lumumba* en a constitué un autre, tous deux se disent majoritaires et se défient.

— Au *Liban*, les résultats connus des élections d'hier donnent une légère avance à *M. Gemayel*, leader des chrétiens maronites.

— En *Indonésie*, la situation des Chinois s'améliore ; un récent accord avec la Chine obtient à 75 000 d'entre eux le privilège de la nationalité indonésienne.

— A *Séoul*, avant de quitter le sol coréen, le *président Eisenhower* promet solennellement le soutien des Etats-Unis.

— A *Dakar*, en l'honneur de l'indépendance du Mali, cérémonie solennelle à la cathédrale ; *Mgr Maury*, délégué apostolique, prononce une allocution (cf. *D. C.*, n° 1332, col. 878).

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort, le 16 juin, de *Mgr Inocencio Engelke*, des Frères Mineurs, évêque de *Campanha* (*Brésil*) depuis 1935 ; il était âgé de soixante-dix-neuf ans. Son coadjuteur, *Mgr Othon Motta*, évêque titulaire d'Uzita, lui succède de plein droit.

— Le même journal annonce la constitution du secrétariat administratif pour la préparation du deuxième *Concile œcuménique du Vatican* et la nomination, à sa direction, du *cardinal Alberto Di Jorio ;* et les nominations suivantes aux organismes préparatoires : *a*) comme directeur du secrétariat de la presse et des spectacles, *Mgr Martin John O'Connor*, archevêque titulaire de Laodicea de Syrie, président de la Commission pontificale pour le cinéma, la radio et la télévision ; *b*) comme secrétaire de la Commission théologique, le *R. P. Sébastien Tromp, S. J.*, consulteur de la sacrée congrégation du Saint-Office.

M. 21 JUIN. — A *Alger*, le *Front de l'Algérie française* annonce la 100 000e inscription ; les mesures de sécurité se renforcent d'heure en heure dans la ville. *M. Delouvrier* prononce une allocution à la radio : « *Tout faire pour la fin des combats.* »

— A *Paris*, par décision de *M. Monnerville*, nomination de *M. René Cassin* au *Conseil Constitutionnel* pour succéder à M. Delépine, décédé.

— Une circulaire du ministre de l'Intérieur, datée du 24 mai 1960, adressée aux préfets, porte l'*indemnité annuelle de gardiennage des églises :* 1° de 160 NF maximum à 300 NF maximum, lorsque le gardien réside dans la localité où est situé l'édifice du culte ; 2° de 40 NF maximum à 100 NF maximum, dans le cas contraire. A ce propos, rappelons que l'octroi de ces indemnités ne constitue pas un droit, mais une faculté dont les communes peuvent user dans les limites indiquées par cette circulaire.

A L'ÉTRANGER. — *La Croix* rend compte des *Journées nationales de l'Action catholique espagnole*, récemment tenues près de Madrid. L'action spécialisée aurait, dans tout le pays, quelque 350 000 militants, nombre très insuffisant ; elle a, d'autre part, des difficultés avec l'Etat et aussi avec les milieux sociaux qu'elle veut pénétrer.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse »,
5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* J. GÉLAMUR

LA DOCUMENTATION

CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Communauté : 1 an, **15,75** NF (1575 frs) 6 mois, **8,25** NF (825 frs) ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **5,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Suisse : **20** frs suisses - Belgique : **210** frs belges ● Autres pays : 1 an, **21,25** NF (2125 frs) ; 6 mois, **11,25** NF (1125 frs).

PRIX DU NUMÉRO : 0,70 NF (70 frs) pour l'année en cours. Par 5 ex. net : **0,525** NF (52,50 frs) plus le port. Numéros des années précédentes : **1** NF (100 frs) l'ex.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimés 1956-1957-1958-1959 sur demande : **8,65** NF (865 frs) (Ajouter 1,25 NF (125 frs) pour frais postaux).

SOMMAIRE DU NUMERO 1 334 — 21 AOUT 1960